

SE FORMER À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE





“L’ACADÉMIE INPI POURSUIT
LA DIGITALISATION DE SES OUTILS
DE FORMATION : DÈS LA FIN DE L’ANNÉE
2020, LES “**MASSIVE OPEN ONLINE
COURSES**” DE L’INPI COUVRIRONT
L’INITIATION À LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE ET PLUS ENCORE.”

Dans un contexte de compétition internationale exacerbée, **la propriété industrielle constitue l'un des leviers majeurs pour valoriser l'innovation et favoriser la croissance des entreprises.** Disposer d'un écosystème autour de la propriété industrielle qui soit performant, structuré et tourné vers les entreprises innovantes est un enjeu d'importance pour l'économie française.

L'Académie INPI forme les praticiens de la propriété intellectuelle aux procédures françaises et internationales. Notre enseignement vise à l'acquisition ou au perfectionnement des connaissances en matière de marque, brevet, dessins et modèles, et du droit de la propriété intellectuelle dans sa globalité. Nos certificats Marque (CAM) et Brevet (CAB) à destination des assistants juridiques, ou de cabinets de conseil PI, de juristes et ingénieurs en entreprise sont plébiscités et recommandés par la profession pour l'exercice de ces fonctions. Et pour ceux qui oeuvrent dans la valorisation de l'innovation, le CAPI (Certificat d'Animation à la Propriété Industrielle) permet d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer l'aide à la décision dans les centres de recherches, universités, PME ou organismes consulaires.

Quel que soit le métier exercé dans le domaine de la propriété intellectuelle, nous avons à cœur de dispenser tout au long de la vie professionnelle, un enseignement d'excellence et reconnu, à jour des évolutions juridiques et techniques dans notre domaine.

L'Académie INPI s'appuie sur ses formateurs, exerçant au quotidien l'examen et la délivrance des titres de PI et sur son réseau d'experts praticiens de la propriété intellectuelle, pour vous accompagner au plus près des préoccupations de votre métier et de celles de vos collaborateurs.

Notre offre de formation 2021 intègre toutes les évolutions et nouvelles procédures entrées en vigueur avec **la loi PACTE, les enjeux de propriété intellectuelle liés au Brexit, le numérique.** Cet enseignement juridique bénéficie de notre approche pédagogique favorisant l'apprentissage par les cas d'usage. Au plus près de la pratique, il intègre la logique économique dans laquelle la propriété intellectuelle s'applique.

Enfin, et plus que jamais, face à cette crise sanitaire qui a transformé profondément nos usages et nos relations humaines, **l'Académie INPI poursuit la digitalisation de ses outils de formation.** Ainsi, les stagiaires des certificats disposent dorénavant d'un dispositif de continuité pédagogique leur donnant accès à des auto-évaluations, des classes virtuelles et des ressources complémentaires comme les annales des examens.

Dès la fin de l'année 2020, les « **Massive Open Online Courses** » de l'INPI couvriront l'initiation à la propriété intellectuelle et plus particulièrement la protection par le droit des Brevets, des Marques, du droit d'auteur et plus encore.

Et pour ceux qui souhaitent contribuer à la diffusion de la connaissance de la propriété intellectuelle ou initier leurs équipes à un apprentissage ludique de la propriété intellectuelle, nos jeux pédagogiques sont maintenant disponibles sur inpi.fr.

Du présentiel au distanciel, l'Académie INPI reste mobilisée pour assurer la continuité de ses formations dans les meilleures conditions possibles.



Pascal Faure
Directeur général de l'INPI



SOMMAIRE

Professionnels de la PI, formez-vous avec l'Académie INPI!	06
Vous accompagnez des TPE, PME, ETI innovantes ?	07
Découvrez nos multiples modalités pédagogiques	08
L'Académie INPI vous accompagne dans la construction de vos parcours de formations!	10
Comment suivre nos formations?	11
L'INPI et l'IEEPI : une offre de formation complémentaire	12

13 CERTIFICAT

CAPi : Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle	13
CAB : Certificat d'Assistant Brevets	17
CAM : Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles	21
CAB, CAM, CAPi : Journées OPTIM'	25

27 DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Témoignages d'intervenants	28
Comprendre la propriété intellectuelle	29
Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise	30
Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche	31
Zoom sur : La propriété intellectuelle dans le domaine du numérique	32



PROTÉGER LES MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Témoignages d'intervenants	34
Protéger le design par les dessins et modèles	35
Protéger les marques : Initiation	36
Protéger les marques : Perfectionnement	37
Zoom sur : Les procédures de la marque française	38
Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union européenne	39
Zoom sur : Les procédures de la marque internationale	40
Maîtriser les outils électroniques de dépôt de marque	41
Maîtriser les outils électroniques de dépôt de dessins et modèles	42
Zoom sur : Le nom de domaine de A à Z	43
Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur	44



PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Témoignages d'intervenants	46
Protéger les brevets : Initiation	47
Protéger les brevets : Perfectionnement	48
Zoom sur : Les procédures du brevet français	49
Zoom sur : Les procédures du brevet européen	50
Zoom sur : Les procédures de la demande internationale de brevet (PCT) - initiation	51
Maîtriser les outils électroniques de dépôt de brevet	52



RECHERCHER ET ANALYSER L'INFORMATION BREVET

Témoignages d'intervenants	54
S'initier à l'utilisation des bases de données brevets	55
Établir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet	56
Établir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet	57
Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet	58

Planning des formations 2021	59
Conditions générales de vente	60

PROFESSIONNELS DE LA PI, FORMEZ-VOUS AVEC L'ACADÉMIE INPI !



POURQUOI

SE FORMER AVEC L'ACADÉMIE INPI ?

L'INPI est l'acteur majeur de la réglementation et des procédures en matière de propriété industrielle en France.

L'entrée en vigueur de la loi PACTE apporte de nombreux changements en cette matière. C'est pourquoi l'INPI recentre ses formations sur les procédures d'obtention des titres afin de répondre aux préoccupations de vos métiers.

À QUI S'ADRESSE L'OFFRE DE FORMATION DE L'ACADÉMIE INPI ?

À l'ensemble des professionnels de la propriété industrielle et aux acteurs économiques.

DES FORMATIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS !

Vous souhaitez développer et faire reconnaître vos compétences en PI :

Optez pour nos certificats !

CAP : Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle

CAB : Certificat d'Assistant Brevets

CAM : Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles

Vous souhaitez vous initier, approfondir vos connaissances, vous spécialiser dans un domaine précis :

Optez pour nos formations courtes !

Découvrir la propriété intellectuelle

Protéger les marques et dessins et modèles en France et à l'étranger

Protéger les brevets en France et à l'étranger

Rechercher et analyser l'information brevet

Toutes nos formations peuvent être adaptées et réalisées pour l'ensemble de vos collaborateurs au sein de votre entité.

DES FORMATEURS À LA POINTE DES PROCÉDURES !

Vous bénéficiez **d'intervenants experts en PI**, reconnus dans leurs différents domaines d'expertises.

Une équipe de plus de **100 formateurs**, formés aux méthodes pédagogiques modernes pour optimiser vos apprentissages.

VOUS ACCOMPAGNEZ DES TPE, PME, ETI INNOVANTES ?

OPTIMISEZ LE CONSEIL AUPRÈS DE VOS CLIENTS EN LEUR PROPOSANT DE SUIVRE
UNE FORMATION-COACHING MASTER CLASS PI



L'INPI propose de développer les compétences en matière de stratégie de propriété intellectuelle des TPE, PME, ETI innovantes grâce à sa

MASTER CLASS PI : FORMATION AVEC COACHING INDIVIDUALISÉS EN ENTREPRISE



À QUI S'ADRESSE LA MASTER CLASS PI ?



TPE



PME



ETI



LES OBJECTIFS DE LA MASTER CLASS PI



... CONSTRUIRE
leur stratégie de dépôts de titres en France et à l'international.

... STRUCTURER
leur gestion de l'innovation et de la PI.

... OBTENIR
une vision PI à 360 degrés grâce à des intervenants experts et un diagnostic personnalisé.



En collaboration avec



DÉCOUVREZ NOS MULTIPLES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Pour faire face à la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'Académie INPI a assuré la continuité pédagogique des Certificats d'Animateur Propriété Intellectuelle (CAPI), d'Assistant Brevets (CAB) via de nouveaux formats d'apprentissage en ligne.

Ainsi la mise en place de **classes virtuelles** a permis de maintenir le lien entre les stagiaires et les formateurs grâce à une plateforme dédiée et des outils collaboratifs adaptés à la pédagogie à distance.

Les participants ont eu accès aux ressources pédagogiques et aux murs de partage de connaissances favorisant leurs échanges tandis que les quizz de validation en ligne ont permis d'évaluer les connaissances durant toute la durée de la formation.

Fort de cette expérience réussie, l'Académie INPI possède ainsi tous les outils et compétences pour assurer la continuité pédagogique de ces formations en toute situation.



BLENDED LEARNING

Alliant les forces de la formation présentielle et les avantages du digital, le **Blended Learning** est un **dispositif pédagogique mixte**.

Certaines formations de l'Académie INPI proposent ainsi un module e-learning à réaliser au préalable, permettant non seulement d'impliquer les participants en amont de la formation mais aussi de leur apporter du contenu de manière dynamique. D'autres modules e-learning post-formation offrent la possibilité d'aller plus loin dans l'acquisition des connaissances.

La formation présentielle, quant à elle, se concentre sur les échanges entre les participants et le formateur qui peut apporter des précisions, répondre aux questions spécifiques et stimuler l'engagement des stagiaires.

MOOC

L'Académie INPI offre désormais la possibilité de se former aux sujets de la propriété intellectuelle de manière flexible, dynamique et interactive grâce aux **MOOCs**.

Dès la fin de l'année 2020, les « **Massive Open Online Courses** » de l'INPI couvriront l'initiation à la propriété intellectuelle et plus particulièrement la protection par le droit des brevets, des marques, le droit d'auteur et plus encore.

Contenus vidéos, activités interactives, interventions de spécialistes reconnus, quizz de validation..., les MOOCs INPI vous apporteront **les premières notions indispensables** sur la propriété intellectuelle directement **en ligne** via votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.



JEUX PÉDAGOGIQUES

La **Ludopédagogie** ou la **Gamification** est l'une des pédagogies les plus innovantes de ces dernières années. Il s'agit d'utiliser les mécanismes des jeux de cartes, de société ou des jeux vidéo dans le but d'apprendre tout en s'amusant mais pas seulement ; ces jeux sérieux favorisent l'attention, la motivation et l'implication des apprenants !

L'INPI a créé et met à disposition gratuitement **4 jeux pédagogiques** qui permettent une acculturation aux sujets de la propriété intellectuelle mais aussi d'approfondir ces connaissances.

L'utilisation de ces outils originaux et efficaces facilite la compréhension de la PI tout en optimisant l'acquisition de connaissances.

L'ACADÉMIE INPI VOUS ACCOMPAGNE DANS LA CONSTRUCTION DE VOS PARCOURS DE FORMATIONS !

**NOTRE PRIORITÉ :
METTRE EN ŒUVRE
NOTRE SAVOIR-FAIRE
POUR RÉPONDRE
À VOS ATTENTES...**

GRÂCE À :

DES ESPACES PERSONNELS EN LIGNE

- **Espace client** pour effectuer vos inscriptions sur inpi.fr, rubrique formation, les suivre et en conserver un historique.
- **Espace apprenant** pour donner accès au stagiaire à l'ensemble des informations sur ses formations ainsi qu'à ses ressources pédagogiques (supports de formation, modules *e-learning*, classes virtuelles, ...).

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

- Pour **vous accompagner** en face à face, par téléphone ou par mail (academie@inpi.fr) dans la construction de vos parcours.
- Pour garantir l'efficacité de nos formations en assurant un **suivi qualité** : évaluation des acquis, questionnaires de satisfaction à chaud et à froid et évaluation du transfert en situation de travail.

**LA TENUE DE NOS
FORMATIONS AU
SEIN DE L'INPI
PRIVILÉGE LES
RENCONTRES AVEC
NOS EXPERTS EN PI**



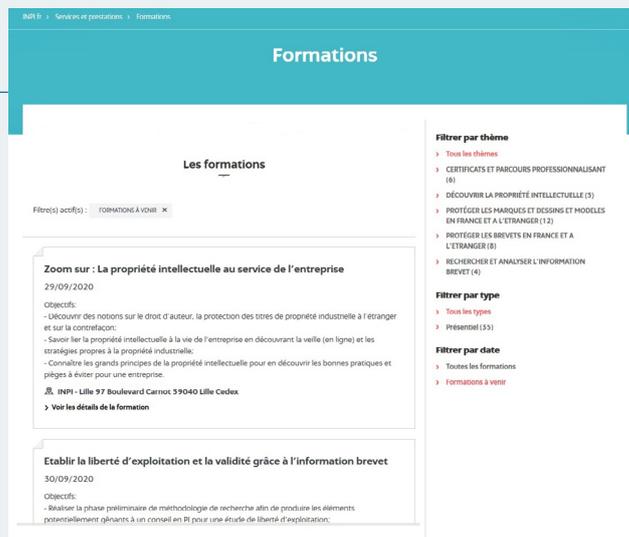
**L'INPI EST QUALIFIÉ OPQF*
ET RÉFÉRENCÉ SUR LE DATADOCK****

*Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation

**Le Datadock est une base de données qui référence les organismes de formation et permet de vérifier si un organisme de formation respecte les critères de qualité imposés par le Code du travail.

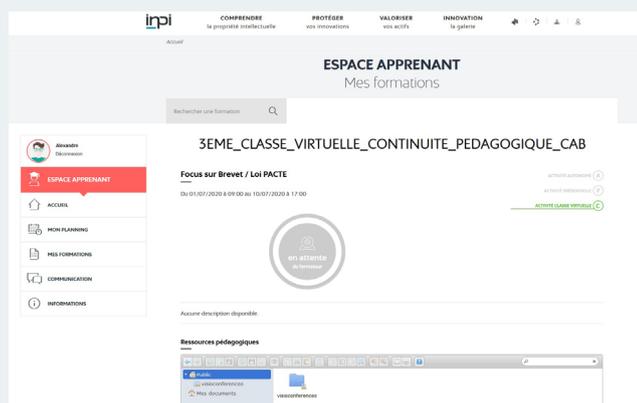
COMMENT SUIVRE NOS FORMATIONS ?

1 CHOISIR VOS FORMATIONS SUR INPI.FR



2 VOUS CONNECTER À VOTRE ESPACE CLIENT PERSONNALISÉ

- ✓ Compléter le dossier d'inscription en ligne et procéder au paiement.
- ✓ Retrouver le suivi de vos demandes d'inscriptions.



3 ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL DE TRAVAIL EN LIGNE DÈS VALIDATION DE L'INSCRIPTION ET DU PAIEMENT

- ✓ Retrouver toutes les informations utiles à la formation.
- ✓ Participer aux formations en présentiel, en blended learning, ou en classes virtuelles.
- ✓ Récupérer les supports de cours.
- ✓ Échanger avec vos co-apprenants, avec vos formateurs, avec l'INPI.
- ✓ Aller plus loin en :
 - accédant à des ressources de formation interactives ;
 - approfondissant votre formation ;
 - découvrant l'ensemble de l'offre de formation de l'INPI.

4 SE RENDRE SUR LE LIEU DE FORMATION

INPI Lille :
97 Boulevard Carnot, 59040 Lille.
Situé à 5 minutes à pied des gares.



UNE ÉQUIPE DÉDIÉE
POUR VOUS :
academie@inpi.fr

L'INPI ET L'IEEPI : UNE OFFRE DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE



PARTENAIRES HISTORIQUES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, L'INPI ET L'IEEPI ONT DÉCIDÉ D'ALLIER LEURS COMPÉTENCES AFIN DE PROPOSER UNE OFFRE DE QUALITÉ, LISIBLE ET ACCESSIBLE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE FORMATION EN PI DE TOUS LES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'INNOVATION.

CONTACT

www.ieepi.org

Une offre de formation couvrant de multiples aspects de la propriété intellectuelle

Basé à Strasbourg, l'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle (IEEPI) a été créé à l'initiative du Ministère de l'Industrie et de l'INPI afin de développer la formation sur les **aspects économiques et stratégiques** de la propriété intellectuelle.

L'IEEPI propose sur l'ensemble du territoire des formations à destination de trois cibles : **les entreprises** et notamment **les PME, les organismes publics de recherche et les praticiens de la propriété industrielle** (conseils en propriété industrielle et avocats). L'IEEPI se caractérise par une offre de formation novatrice dans le domaine du management et de la valorisation de la propriété industrielle.

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) a pour mission de former et de sensibiliser tous les acteurs économiques aux questions de propriété intellectuelle et développe une large gamme de formations spécialisées dans les **procédures de la PI**.

Au travers de son académie, son offre de formation s'adresse prioritairement **aux professionnels de la PI** (juristes, ingénieurs, assistants de cabinets de conseils en PI, chefs de services propriété industrielle, acteurs publics et privés du développement économique). L'INPI propose également des **MOOCs d'initiation** destinés principalement **aux étudiants et aux novices** en matière de propriété intellectuelle.

L'excellence des formations au centre des enjeux des deux Instituts

- Un **haut niveau d'expertise des intervenants** est attendu : examinateurs brevets, marques, dessins et modèles, responsables de bases de données de l'INPI et également des avocats, conseils en PI et responsables PI de grandes entreprises allient leurs différentes compétences suivants les sujets abordés ;
- Une **pédagogie innovante** est privilégiée favorisant **l'interactivité** entre les stagiaires et les animateurs, ainsi que les **mises en situation**.



CERTIFICAT

**CAPI : CERTIFICAT D'ANIMATEUR
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS



AVEC L'AVÈNEMENT DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, LA MAÎTRISE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EST STRATÉGIQUE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DES COLLABORATIONS DE RECHERCHE PAR LES CHERCHEURS ET LES ENTREPRISES.

CYRILLE CHAPON

**Directeur Marketing & Transfert,
SATT Ouest Valorisation**

Faire comprendre les fondamentaux de la propriété intellectuelle ainsi que son utilisation au quotidien en me basant sur mon expérience est motivant. L'expérience d'être formateur pour des professionnels débutants ou confirmés est aussi à double sens et toujours enrichissante. Les nombreuses questions et expériences diverses sont autant d'éléments pédagogiques pour le groupe.



CRÉER DE LA VALEUR TECHNOLOGIQUE EST LONG ET COÛTEUX. ASSUREZ-VOUS DE LA MAINTENIR LORS DE VOS NÉGOCIATIONS.

FABIRAMA NIANG

Président, ONESEVERAL, accompagne les entreprises dans l'utilisation de leur propriété intellectuelle et la négociation des contrats afférents.

Mon motto « Partager l'expérience » explique à lui seul ma motivation à transmettre. L'INPI est à cet égard un partenaire privilégié, avec un intérêt particulier pour les thématiques contrats et négociation.



CONNAÎTRE LES OUTILS DE PI ET SAVOIR LES UTILISER EST ESSENTIEL POUR DÉFENDRE VOS INNOVATIONS ET DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ.

PATRICIA MAUFROY

**Ingénieur brevets,
Responsable du service mécanique au département des Brevets de l'INPI**

Formatrice pour l'Académie INPI depuis de nombreuses années, j'ai toujours autant de plaisir à partager mes connaissances sur la propriété industrielle, en particulier sur les brevets. J'adore faire découvrir cet univers très spécifique aux néophytes mais aussi traiter de manière plus approfondie des points de droit avec les plus expérimentés.



CAPI : CERTIFICAT D'ANIMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



CERTIFICAT INPI

PUBLIC

- Chargés de mission, chargés d'affaires, conseillers techniques, consultants, animateurs technologiques ou économiques.
- Partenaires du développement économique et technologique des entreprises et des centres de recherche, organismes consulaires... qui ont à accompagner la protection et la valorisation des innovations.

OBJECTIFS

- Connaître les outils de la propriété intellectuelle mobilisables pour gérer les besoins de votre structure, en liaison avec les spécialistes en propriété industrielle ;
- Maîtriser les bases juridiques vous permettant d'assurer un rôle d'aide à la décision et d'orientation vis-à-vis des créateurs d'entreprises, PME, services R&D, universités, chefs de laboratoires et chercheurs... ;
- Développer un rôle d'interface avec les experts en propriété intellectuelle.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété intellectuelle ou une expérience d'un an minimum dans la fonction.

INTERVENANTS

Spécialistes en propriété intellectuelle en entreprises.
Responsables de valorisation.
Conseils en propriété industrielle.
Avocats.
Consultants.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Échanges d'expériences.
Travaux pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu.
Évaluation finale : épreuve écrite et orale.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation : « [OPTIM'CAPI](#) ».

DURÉE

18 journées (126h).

TARIF

5 400 euros nets.

DATES & LIEU

• Module 1	23-24/09/2021	• Lille
• Module 2	20-21-22/10/2021	• Lille
• Module 3	17-18/11/2021	• Lille
• Module 4	14-15/12/2021	• Lille
• Module 5	19-20-21/01/2022	• Lille
• Module 6	17-18/02/2022	• Lille
• Module 7	17-18/03/2022	• Lille
• Module 8	08/04/2022	• Lille
• Module 9	13/05/2022	• Lille

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.

Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.

Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.

+ de détails
et inscription



CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT

« MERCI POUR CETTE ORGANISATION TOUJOURS COUSUE MAIN. »
« NOMBREUSES INTERACTIONS AVEC LES PARTICIPANTS SUR DES CAS CONCRETS. »
« GRANDE HAUTEUR DE VUE DES FORMATEURS ET LEUR ENTHOUSIASME,
LA QUALITÉ DES DOCUMENTS FOURNIS. »

PROGRAMME

MODULE 1 : 2 JOURS

Panorama général de la propriété intellectuelle.
Conventions internationales.
Grandes organisations.
L'INPI à votre service.
Bases juridiques : le droit des obligations.

Objectifs pédagogiques :

- Définir la propriété intellectuelle et industrielle ;
- Connaître les conventions internationales et les organisations ;
- Connaître les bases juridiques en matière de droit des obligations.

MODULE 2 : 3 JOURS

Marques, dessins et modèles, propriété littéraire et artistique : acquisition, exploitation, défense des droits.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense des marques ;
- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense des dessins et modèles ;
- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense du droit d'auteur.

MODULE 3 : 2 JOURS

Brevet français.
Comment est rédigé un brevet ?
Brevetabilité, liberté d'exploitation.
Acquisition des droits.

Objectifs pédagogiques :

- Définir le brevet d'invention et les critères de brevetabilité ;
- Connaître la structure d'un brevet et les informations contenues ;
- Connaître les étapes de la procédure de délivrance en France.

MODULE 4 : 2 JOURS

Extensions et dépendances des droits : brevet européen, PCT.
Défense des droits.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les modalités et conditions de protection à l'étranger ;
- Connaître les modalités de défense des droits conférés par le brevet.

MODULE 5 : 3 JOURS

Sources documentaires.
Exploitation des résultats de la veille.
Savoir-faire.
Gestion de portefeuille PI.

Objectifs pédagogiques :

- Savoir utiliser les bases de données ;
- Mobiliser les sources d'information PI ;
- Connaître les modalités de protection et valorisation du savoir-faire ;
- Connaître les bonnes pratiques en matière de gestion de portefeuille PI.

MODULE 6 : 2 JOURS

Créations et inventions de salariés.
Cahiers de laboratoires.
Contrats de recherche-développement.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les bonnes pratiques en matière de :
 - Accord de confidentialité ;
 - Contrat de recherche et développement.
- Savoir utiliser les cahiers de laboratoire ;
- Connaître les règles applicables en matière de créations de salariés.

MODULE 7 : 2 JOURS

Licences et cessions.
Management de la PI.
Licensing out (points de négociation).

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les bonnes pratiques en matière de contrat de licence et de cession ;
- Manager les activités de propriété intellectuelle de l'entreprise (risques, opportunités, coûts) en assurant la gestion du portefeuille de titres de propriété ;
- Sensibiliser et former les collaborateurs à la démarche d'innovation de l'entreprise en intégrant la gestion de la propriété intellectuelle.

MODULE 8 : 1 JOUR

Training à l'examen final à partir des sujets d'examen de sessions précédentes.

Objectif pédagogique :

- Se préparer à l'évaluation finale.

MODULE 9 : 1 JOUR

Évaluation finale (écrite + orale).

Objectif pédagogique :

- Évaluer les connaissances acquises pendant la formation.



CERTIFICAT

**CAB : CERTIFICAT
D'ASSISTANT BREVETS**

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS



LE DROIT DES BREVETS EST MÉCONNU,
MAIS EST UN OUTIL ESSENTIEL POUR SOUTENIR
L'INNOVATION DANS UN CONTEXTE INDUSTRIEL.

BAPTISTE BORIE

**Conseil en Propriété Industrielle, Mandataire agréé auprès de l'OEB,
Associé du Cabinet Fedit-Loriot**

Passionné par le droit des brevets d'invention, j'aime le vulgariser, l'expliquer et partager mes connaissances pour donner à tous les clés de ce droit si particulier. L'INPI propose des formations d'une qualité et d'une variété remarquables, et c'est un immense plaisir de prendre part à cet enseignement qui apporte autant aux participants qu'aux formateurs.



LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EST AU CŒUR DE
NOMBREUX DOMAINES D'ACTIVITÉS, CRÉATIFS OU
INNOVANTS. SAVOIR LA MANIÈRE EST UN ATOUT
CERTAIN POUR CELUI QUI SOUHAITE PÉRENNISER
SON ENTREPRISE.

CORALINE FAVREL

Avocate spécialiste en propriété intellectuelle, Associée de Carmen Avocats

Avocate au barreau de Lille depuis 7 ans dans ce domaine, c'est un réel plaisir que d'animer les formations de l'INPI, sur des thématiques au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Illustrer les notions juridiques avec des dossiers réels et de manière la plus accessible possible, permet aux stagiaires d'être en phase avec les véritables enjeux actuels de la propriété intellectuelle. Ce sont les objectifs que nous nous sommes fixés.



MAÎTRISER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
DANS UNE ÉCONOMIQUE MONDIALISÉE
ET CONCURRENTIELLE EST UN ATOUT.



GUILLAUME FAGET & FRANÇOIS KAISER

**Ingénieurs brevets, Référénts opposition, Département des Brevets,
Direction de la Propriété industrielle INPI**

Ingénieurs-examineurs depuis 9 ans, nous animons le module sur la procédure française. Le CAB est l'opportunité de se former au droit des brevets, d'autant plus qu'il a évolué avec la loi PACTE. Dans un contexte industriel, connaître les outils pour protéger les innovations est essentiel. Nous avons ainsi à cœur de transmettre nos connaissances et de partager nos expériences pour permettre aux stagiaires d'exercer le métier d'assistant brevets avec rigueur et sens.



CAB : CERTIFICAT D'ASSISTANT BREVETS



CERTIFICAT INPI

PUBLIC

Assistants des services propriété industrielle d'entreprises, de cabinets de conseil en propriété industrielle ou d'avocats spécialisés.

OBJECTIFS

- Connaître de manière approfondie les différentes étapes des procédures brevets au niveau national et international;
- Maîtriser les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers;
- Développer autonomie et méthodes de travail.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété industrielle ou une expérience d'un an minimum dans la fonction.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes en propriété industrielle d'entreprises.
Consultants.
Avocats.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Échanges d'expériences.
Travaux pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu.
Évaluation finale : épreuve écrite et orale.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation : « [OPTIM'CAB](#) ».

DURÉE

13 journées (91h).

TARIF

3 900 euros nets.

DATES & LIEU

SESSION 1

• Module 1	07-08/01/2021	• Lille
• Module 2	17-18-19/02/2021	• Lille
• Module 3	16-17/03/2021	• Lille
• Module 4	14-15-16/04/2021	• Lille
• Module 5	19-20/05/2021	• Lille
• Module 6	18/06/2021	• Lille

SESSION 2

• Module 1	09-10/09/2021	• Lille
• Module 2	13-14-15/10/2021	• Lille
• Module 3	08-09/11/2021	• Lille
• Module 4	08-09-10/12/2021	• Lille
• Module 5	13-14/01/2022	• Lille
• Module 6	11/03/2022	• Lille

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.

Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.

Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« LES EXERCICES PRATIQUES SONT UN PLUS À CHAQUE ÉTAPE DE LA FORMATION. »

« LES INTERVENANTS DANS LEUR ENSEMBLE SONT TRÈS COMPÉTENTS DANS LEUR DOMAINE, DYNAMIQUES ET PÉDAGOGUES. ILS SONT PASSIONNÉS PAR LEUR MÉTIER ET CELA SE RESSENT. »

CAB : CERTIFICAT D'ASSISTANT BREVETS

PROGRAMME

MODULE 1 : 2 JOURS

Le contexte professionnel :

- **Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle.**
- **Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise.**
- **Organisation professionnelle.**
- **Organisation judiciaire.**

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les notions générales du droit de la propriété intellectuelle en France ;
- Identifier les principaux droits de propriété industrielle et les situer au sein du droit français ;
- Comprendre les enjeux de la propriété industrielle pour l'entreprise et identifier les outils à disposition ;
- Connaître les différents modèles d'organisation de la propriété industrielle dans l'entreprise.

MODULE 2 : 3 JOURS

La procédure brevet en France.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les pièces constitutives du dépôt et la phase de dépôt ;
- Maîtriser les phases de réception, recevabilité, autorisation de divulguer ;
- Connaître les phases d'examen administratif et technique ;
- Savoir comment et à quelles conditions rectifier un dossier de demande de brevet ;
- Maîtriser les conséquences de la publication ;
- Maîtriser la phase d'établissement et de réponse au rapport de recherche préliminaire ;
- Maîtriser la phase de délivrance du brevet ;
- Maîtriser les moyens de recours ;
- Connaître le Registre national des brevets ;
- Connaître les procédures de maintien en vigueur des brevets et CCP (règles générales et cas particuliers).

MODULE 3 : 2 JOURS

La procédure internationale selon le PCT.

Objectifs pédagogiques :

- Savoir déposer une demande internationale ;
- Identifier les acteurs et étapes de la phase internationale ;
- Se familiariser avec la recherche internationale ;
- Maîtriser la thématique des modifications d'une demande internationale ;
- Connaître les principales taxes du PCT et délais de paiement ;
- Connaître les principales démarches pour l'ouverture de la phase nationale ;
- Savoir retirer une demande internationale dans les temps.

MODULE 4 : 3 JOURS

La procédure européenne.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les formalités de dépôt d'une demande de brevet EP ;
- Connaître les formalités de délivrance et de validations d'un brevet EP ;
- Connaître les formalités des inscriptions ;
- Savoir calculer un délai et connaître les solutions possibles en cas de non-respect de ce délai ;
- Connaître les formalités de recherche et de publication d'une demande de brevet EP ;
- Connaître les formalités d'examen d'une demande de brevet EP ;
- Connaître les formalités pour former opposition ;
- Connaître les procédures de limitation, de révocation et de recours.

MODULE 5 : 2 JOURS

Les recherches d'information propriété industrielle.

Training à l'évaluation finale à partir des sujets d'examen de sessions précédentes.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les bases de données disponibles et savoir les utiliser ;
- Maîtriser les formalités d'inscription en ligne ;
- Maîtriser les formalités de dépôt électronique auprès des différents offices ;
- Maîtriser les formalités de paiement des annuités en ligne ;
- Se préparer à l'évaluation finale.

MODULE 6 : 1 JOUR

Évaluation finale (écrite + orale).

Objectif pédagogique :

- Évaluer les connaissances acquises pendant la formation.



CERTIFICAT

**CAM : CERTIFICAT D'ASSISTANT MARQUES,
DESSINS ET MODÈLES**

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS



EFFECTUER DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE NATIONAL, C'EST INSCRIRE LES ÉVÉNEMENTS DE LA VIE D'UN TITRE ET CELA PERMET DE LE RENDRE OPPOSABLE AUX TIERS. NE PAS LE FAIRE PEUT PARFOIS AVOIR DE LOURDES CONSÉQUENCES, POUR AGIR EN CONTREFAÇON, PAR EXEMPLE.

ELSA JOLY & DOROTHÉE LEVOYE

**Examinatrices de titres nationaux,
Département des Données à l'INPI**

Nous animons et intervenons au sein des formations de procédures courtes, du CAB et du CAM, avec beaucoup de plaisir chaque année. Présenter et expliquer aux stagiaires, avertis ou inexpérimentés, ce que sont les registres nationaux des marques, des dessins et modèles et des brevets ainsi que le renouvellement des marques, nous permet de faire découvrir un aspect souvent méconnu de l'INPI. Ainsi, échanger avec les stagiaires sur nos pratiques respectives, est à chaque fois agréable, enrichissant et productif. La dynamique de groupe y gagne et, par conséquent, deux sessions de même contenu seront toujours différentes et vivantes.



LA MARQUE CONSTITUE UN ACTIF IMPORTANT DE L'ENTREPRISE ET ASSURER AU MIEUX SA PROTECTION EST INDISPENSABLE DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS CONCURRENTIEL.

SYLVAIN MOINS

Directeur Juridique Adjoint Propriété Intellectuelle, L'ORÉAL

J'anime la formation sur la marque de l'Union européenne depuis 2003 et c'est toujours avec grand plaisir que je partage mon expérience de plus de 30 ans acquise en cabinet de conseil et dans l'une des entreprises détenant le plus de marques dans le monde.

La diversité des publics présents, venant de cabinets de conseil, de cabinets d'avocats et de l'Industrie, est enrichissante pour tous et permet des échanges constructifs entre stagiaires et intervenants.



LA MARQUE EST UN OUTIL JURIDIQUE ET UN ATOUT MARKETING AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE L'ENTREPRISE.

ISABELLE THILL

**Conseil en Propriété Industrielle,
Associée au Cabinet Regimbeau**

La formation sur la marque internationale du CAM que j'anime avec l'OMPI est unique au sens où elle allie stratégie de protection et astuces pour utiliser au mieux cet outil. Les séances de training permettent de se préparer à l'examen et d'approfondir ses connaissances en matière de procédures de marques et modèles.



CAM : CERTIFICAT D'ASSISTANT MARQUES, DESSINS ET MODÈLES



CERTIFICAT INPI

PUBLIC

Assistants des services propriété industrielle d'entreprises, de cabinets de conseil en propriété industrielle ou d'avocats spécialisés.

OBJECTIFS

- Connaître de manière approfondie les différentes étapes des procédures marques, dessins et modèles au niveau national et international ;
- Maîtriser les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers ;
- Développer autonomie et méthodes de travail.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété industrielle ou une expérience d'un an minimum dans la fonction.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes en propriété industrielle d'entreprises.
Consultants.
Avocats.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Échanges d'expériences.
Travaux pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu.
Évaluation finale : épreuve écrite et orale.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation : « [OPTIM'CAM](#) ».

DURÉE

13 journées (91h).

TARIF

3 900 euros nets.

DATES & LIEU

• Module 1	07-08/09/2021	• Lille
• Module 2	06-07-08/10/2021	• Lille
• Module 3	04-05/11/2021	• Lille
• Module 4	01-02-03/12/2021	• Lille
• Module 5	06-07/01/2022	• Lille
• Module 6	04/02/2022	• Lille

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.

Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.

Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.

+ de détails
et inscription



CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT

« L'EXPÉRIENCE DES FORMATEURS, LES INTERACTIONS ENTRE FORMATEURS ET PARTICIPANTS. »

« LES CAS CONCRETS EXPOSÉS PAR LES FORMATEURS POUR ILLUSTRER TOUTE LA PARTIE THÉORIQUE. »

CAM : CERTIFICAT D'ASSISTANT MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

PROGRAMME

MODULE 1 : 2 JOURS

Le contexte professionnel :

- Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle.
- Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise.
- Organisation professionnelle.
- Organisation judiciaire.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les notions générales du droit de la propriété intellectuelle en France ;
- Identifier les principaux droits de propriété industrielle et les situer au sein du droit français ;
- Comprendre les enjeux de la propriété industrielle pour l'entreprise et identifier les outils à disposition ;
- Connaître les différents modèles d'organisation de la propriété industrielle dans l'entreprise.

MODULE 2 : 3 JOURS

La procédure marques, dessins et modèles en France.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les conditions de protection et les modalités de dépôt de marque, dessins et modèles en France ;
- Maîtriser les différentes étapes des procédures d'enregistrement et de renouvellement de la marque ;
- Maîtriser les différentes étapes des procédures d'enregistrement et de prorogation du dessin et modèle ;
- Maîtriser la procédure d'opposition ;
- Maîtriser la procédure contentieuse.

MODULE 3 : 2 JOURS

Les procédures marques, dessins et modèles de l'Union européenne.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les conditions de protection et les modalités de dépôt de la marque en Europe ;
- Connaître les caractéristiques, les procédures de dépôts et l'existence de la marque de l'Union européenne ;
- Connaître les conditions de protection et de dépôt de dessins et modèles communautaires ;
- Connaître la procédure de dépôt d'un dessin et modèle communautaire.

MODULE 4 : 3 JOURS

Les procédures des marques internationales selon le système de Madrid ; des dessins et modèles selon le système de La Haye. Training sur les procédures françaises, européennes et internationales.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les enjeux de la marque internationale ;
- Maîtriser la procédure de dépôt d'une marque internationale ;
- Connaître le déroulement et les délais de la procédure d'enregistrement internationale ;
- Maîtriser les événements postérieurs à l'enregistrement international (dépendance, désignation, limitations postérieures), l'inscription et le renouvellement.

MODULE 5 : 2 JOURS

Les recherches d'information propriété industrielle. Training à l'évaluation finale à partir des sujets d'examen de sessions précédentes.

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir les outils en ligne de l'INPI ;
- Connaître les bases disponibles et savoir les exploiter ;
- Se préparer à l'évaluation finale.

MODULE 6 : 1 JOUR

Évaluation finale (écrite + orale).

Objectif pédagogique :

- Évaluer les connaissances acquises pendant la formation.



CERTIFICAT

CAB, CAM, CAPI : JOURNÉES OPTIM'

CAB, CAM, CAPI : JOURNÉES OPTIM'

ACTUALISER ET DÉVELOPPER ENSEMBLE SES CONNAISSANCES

PUBLIC

Toute personne ayant suivi l'un des certificats :
- Certificat d'Assistant Brevets (CAB);
- Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles (CAM);
- Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle (CAPI).

OBJECTIFS

- Intégrer les points d'actualité à prendre en compte dans la pratique professionnelle ;
- Structurer les connaissances par les réponses apportées aux questionnements relatifs au contenu du certificat suivi ;
- Résoudre des situations pratiques.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir suivi le CAB, le CAM ou le CAPI.

Un formulaire de recueil des attentes est adressé lors de la préinscription. Le renvoi de ce formulaire dûment complété est impératif un mois avant le stage.

PROGRAMME

Évolutions juridiques récentes (loi PACTE notamment) ;
Échanges de bonnes pratiques ;
Points de vigilance ;
Évolution des métiers.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes en propriété industrielle d'entreprises.
Consultants.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et documentaires.
Échanges d'expériences.
Travaux pratiques.
Réponses aux questions des participants :
- Recueil préalable des questions permettant aux intervenants de bâtir le contenu de la journée ;
- Les questions les plus souvent posées seront traitées durant la journée ;
- Les autres questions feront l'objet d'une réponse écrite remise aux participants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 journée (7h).

TARIF

300 euros nets.

+ de détails et inscription

OPTIM' CAM
14/09/2021 à Lille



+ de détails et inscription

OPTIM' CAB
16/09/2021 à Lille



+ de détails et inscription

OPTIM' CAPI
16/12/2021 à Lille



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRÉCIENT**

« COMME TOUJOURS, LES ÉCHANGES DES EXPÉRIENCES, L'APPORT PROFESSIONNEL DES FORMATEURS SONT DES ÉLÉMENTS ENRICHISSANTS. »
« LES FORMATEURS ABORDENT LES POINTS PERTINENTS, DE FAÇON INTÉRESSANTE ET PROFESSIONNELLE, POUR UNE MISE À JOUR OU UN RAPPEL DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES. BONS ÉCHANGES ENTRE PARTICIPANTS. »



DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

COMPRENDRE la propriété intellectuelle

ZOOM SUR : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise

ZOOM SUR : La propriété intellectuelle au service de la recherche

ZOOM SUR : La propriété intellectuelle dans le domaine du numérique

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS



LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE FAIT PARTIE DE NOTRE QUOTIDIEN. LA COMPRENDRE ET SAVOIR S'EN SERVIR EST LA PREMIÈRE ÉTAPE D'UNE BONNE STRATÉGIE.

ÉMILIE GALLOIS

**Ingénieur,
Responsable du pôle Électrotechnique-Commande
au département des Brevets à l'INPI**

Transmettre est une expérience enrichissante, la propriété intellectuelle est une discipline passionnante, le produit des deux ne pouvait être qu'exaltant ! Formatrice depuis 12 ans en droit des brevets et de la propriété intellectuelle, j'en retire des échanges privilégiés avec des publics variés, grâce auxquels nous apprenons mutuellement.



AIDER LES ENTREPRISES À CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTES PROTECTIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PI EST ESSENTIEL POUR LEUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

ALEXANDRA BASSO

**Chargée d'affaires Propriété Industrielle,
Direction de l'Action économique à l'INPI**

Juriste marque à l'INPI depuis plus de 10 ans, j'adore partager avec tous les participants mes connaissances et mon expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ce que j'aime particulièrement, ce sont les échanges qui se créent avec tous les participants, qu'ils soient novices ou non. Ils enrichissent toujours le contenu d'une formation.



DANS UN UNIVERS CONCURRENTIEL MONDIALISÉ, IL EST TRÈS IMPORTANT DE SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

FLORENCE BREGE

**Responsable du service des dessins et modèles,
Direction de la Propriété industrielle à l'INPI**

En rejoignant l'Académie INPI, j'avais envie de partager mon expérience mais aussi l'intérêt que je porte au droit des marques et des dessins et modèles. Formatrice depuis plusieurs années, je transmets mes connaissances en essayant de répondre aux besoins de chaque groupe.



LA PI N'EST PLUS SEULEMENT UN MOYEN DE PROTECTION. DANS UNE ÉCONOMIE FAISANT UNE PART CROISSANTE À L'IMMATÉRIEL, ELLE EST DEVENUE UN OUTIL ESSENTIEL PERMETTANT DE VALORISER ET SÉCURISER D'AVANTAGE LES ACTIFS D'UNE ENTREPRISE.

ALEXANDRE LEBKIRI

**Conseil en Propriété Industrielle,
Associé fondateur du Cabinet Camus-Lebkiri**

Mon investissement au sein du CAPI où j'anime les procédures PCT et de délivrance des brevets européens ainsi que la contrefaçon en matière de brevet m'a permis depuis 10 ans de travailler avec de nombreux stagiaires débutants ou confirmés et de partager avec eux leur expérience sur un mode interactif. Je suis toujours aussi heureux d'accompagner l'INPI dans sa mission de formation, en transmettant ma passion pour cette matière et les enjeux majeurs de la propriété intellectuelle dans un monde de plus en plus globalisé et concurrentiel.



COMPRENDRE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



BLENDED LEARNING

PUBLIC

Toute personne concernée par la protection/valorisation des créations et inventions, souhaitant acquérir les bases de la propriété intellectuelle.

OBJECTIFS

- Distinguer les éléments protégeables et non protégeables d'une création ou d'une invention ;
- Identifier les moyens adéquats de protection des différents aspects protégeables d'une création ou d'une invention ;
- Identifier les différentes stratégies de propriété intellectuelle existantes ;
- Connaître les règles applicables en matière de créations et d'inventions de salariés.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

- Créations/inventions protégeables :
 - Distinguer les œuvres artistiques des inventions et des signes distinctifs ;
 - Distinguer les éléments protégeables des éléments non protégeables au sein d'une création ;
 - Distinguer les éléments protégeables des éléments non protégeables au sein d'une invention.
- Outils de protection :
 - Identifier les différents moyens de protection ;
 - Identifier les critères de protection.
- Intérêts de la propriété intellectuelle :
 - Identifier les différentes utilisations possibles de la propriété intellectuelle ;
 - Identifier les différentes stratégies de propriété intellectuelle possibles.
- Titularité des droits de propriété intellectuelle :
 - Identifier les droits d'un créateur ou d'un inventeur salarié par rapport à son entreprise et inversement.

INTERVENANT

Expert de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Blended learning :

- *E-learning* (1 module avant formation obligatoire - 3 modules optionnels pour aller plus loin) ;
- Formation présentielle.

Méthode co-active et méthode co-constructive.
Remise de mémos.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« [Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise](#) ».
« [Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche](#) ».

DURÉE

1 jour (7h) + 15 minutes pour le module *e-learning* avant la formation (obligatoire) + 15 minutes par module *e-learning* après la formation (facultatifs).

TARIF

650 euros nets.

DATES & LIEU

- 28/01/2021 • Lille
- 08/04/2021 • Lille
- 21/09/2021 • Lille

+ de détails et inscription



CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« NOUS NE SOMMES PAS DANS LA THÉORIE MAIS DANS LA RÉALITÉ DE CE QUE NOUS POUVONS VIVRE AU QUOTIDIEN. »

ZOOM SUR : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE



BLENDED LEARNING

PUBLIC

Acteurs de la vie économique : chefs d'entreprise, chefs de projet, créateurs d'entreprise... désirant acquérir les bases de la propriété intellectuelle appliquées à l'entreprise.

OBJECTIFS

- Découvrir des notions sur le droit d'auteur, la protection des titres de propriété industrielle en France et à l'étranger et la contrefaçon ;
- Savoir lier la propriété intellectuelle à la vie de l'entreprise en découvrant la veille (en ligne) et les stratégies propres à la propriété industrielle ;
- Connaître les grands principes de la propriété intellectuelle pour en découvrir les bonnes pratiques et pièges à éviter pour une entreprise.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir suivi la formation « [Comprendre la propriété intellectuelle](#) » ou d'avoir les connaissances équivalentes.

PROGRAMME

- Les grands principes de la propriété intellectuelle :
 - Retour sur les titres de propriété industrielle (brevet, marque, dessin et modèle) ;
 - Retour sur le droit d'auteur.
- La protection à l'étranger :
 - Étendre sa protection en Europe et à l'international.
- Notions de contrefaçon :
 - Définition et différents actes ;
 - Mesures provisoires ;
 - Sanctions.
- Propriété industrielle et entreprise :
 - La veille et les bases de données. À quoi ça sert ? Comment procéder ?
 - La stratégie PI et la valorisation. Pour quoi ? Comment ?

INTERVENANTS

Spécialiste propriété industrielle en entreprise.
Expert de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Blended learning :

- *E-learning* (1 module avant formation obligatoire) ;
- Formation présentielle.

Méthode affirmative, méthode interrogative.
Jeux pédagogiques.
Infographies, vidéos.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :

- « [Protéger les brevets : initiation](#) ».
- « [Protéger les marques : initiation](#) ».
- « [Protéger le design par les dessins et modèles](#) ».

DURÉE

1 jour (7 h) + 15 minutes pour le module *e-learning* avant la formation (obligatoire).

TARIF

650 euros nets.

DATES & LIEU

- 28/04/2021 • Lille
- 13/10/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT

« LES ÉCHANGES ENTRE PARTICIPANTS CONFRONTÉS DIRECTEMENT
À DES QUESTIONS PI DANS LEUR VIE PROFESSIONNELLE. »
« LA PERTINENCE ET LES CONNAISSANCES TRÈS POUSSÉES DES FORMATEURS. »

ZOOM SUR : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA RECHERCHE



BLENDDED LEARNING

PUBLIC

Acteurs de la recherche : chercheurs des secteurs public et privé, nouveaux chargés de valorisation, désirant acquérir les bases de la propriété intellectuelle appliquées à la recherche.

OBJECTIFS

- Pouvoir intégrer la propriété industrielle dans la vie du chercheur ;
- Connaître les règles applicables en matière de titularité des droits ;
- Découvrir les notions sur le *licensing*.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir suivi la formation « [Comprendre la propriété intellectuelle](#) » ou d'avoir les connaissances équivalentes.

PROGRAMME

- Retour sur le brevet ;
- La propriété industrielle dans le quotidien du chercheur :
 - Sources d'informations ;
 - Cahiers de laboratoire ;
 - Droits du chercheur ;
 - Publications / brevets.
- Focus sur la titularité des droits :
 - Qui ? ;
 - Droits et obligations de l'inventeur ;
 - Cas particuliers.
- Valorisation / *Licensing* :
 - Les services compétents / les partenaires ;
 - En pratique (à savoir, à éviter).

INTERVENANT

Responsable de valorisation d'un organisme public.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Blended learning :

- *E-learning* (1 module avant formation obligatoire) ;
- Formation présentielle.

Méthode affirmative, méthode interrogative.
Jeux pédagogiques.
Infographies.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« [Protéger les brevets : initiation](#) ».
« [Protéger les brevets : perfectionnement](#) ».
« [Protéger les marques : initiation](#) ».
« [Protéger le design par les dessins et modèles](#) ».

DURÉE

1 jour (7 h) + 15 minutes pour le module *e-learning* avant formation (obligatoire).

TARIF

650 euros nets.

DATES & LIEU

- 27/04/2021 • Lille
- 12/10/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT

« LE FORMATEUR : SA CONNAISSANCE DU TERRAIN, SON PARTAGE D'EXPÉRIENCE. »

ZOOM SUR : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE

PUBLIC

Toute personne concernée par la protection des créations dans le domaine du numérique.

OBJECTIFS

- Acquérir les essentiels de la propriété intellectuelle adaptés aux créations numériques ;
- Connaître le cadre juridique relatif à la pratique de l'utilisation de l'outil Internet ;
- Prendre les précautions juridiques nécessaires à la diffusion de contenus.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir quelques notions de base en propriété intellectuelle ou d'avoir suivi la formation « [Comprendre la propriété intellectuelle](#) ».

PROGRAMME

- Le contexte de la propriété intellectuelle :
 - Bref historique ;
 - Objet de la propriété intellectuelle.
- La protection des œuvres numériques par le droit d'auteur ;
- La protection des œuvres numériques par les titres de propriété industrielle ;
- Droits et obligations des parties :
 - Régimes juridiques de différentes œuvres ;
 - Contrat de cession de droit.
- Relations avec les tiers : utilisateurs, État et contrefacteurs.

INTERVENANT

Spécialiste propriété industrielle en entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« [Protéger les brevets : Perfectionnement](#) ».
« [Protéger les marques : Perfectionnement](#) ».
« [Protéger le design par les dessins et modèles](#) ».
« [Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur](#) ».

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 29/04/2021 • Lille
- 30/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT

« MISE À JOUR DES CONNAISSANCES POUR UN SUJET EN CONSTANTE ÉVOLUTION. »



**PROTÉGER
LES MARQUES
ET DESSINS
ET MODÈLES
EN FRANCE ET À
L'ÉTRANGER**

PROTÉGER le design par les dessins et modèles

PROTÉGER les marques : Initiation

PROTÉGER les marques : Perfectionnement

ZOOM SUR : Les procédures de la marque française

ZOOM SUR : Les procédures de la marque de l'Union européenne

ZOOM SUR : Les procédures de la marque internationale

MAÎTRISER les outils électroniques de dépôt de marque

MAÎTRISER les outils électroniques de dépôt de dessins et modèles

ZOOM SUR : Le nom de domaine de A à Z

POUR ALLER PLUS LOIN : Protéger le design par le droit d'auteur

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS



AU-DELÀ DE LA TECHNIQUE PURE ET DE LA THÉORIE, LES PARTICIPANTS VEULENT AUSSI DU PRAGMATISME ET DU CONCRET VENANT DES EXPÉRIENCES MULTIPLES ACQUISES DEPUIS PRÈS DE 30 ANS !

GILBERT PIAT

Avocat associé fondateur du Cabinet @MARK

Domaines d'expertise : « la propriété intellectuelle, rien que la propriété intellectuelle mais toute la PI ». Tout spécialement les stratégies de protection en France et à l'étranger, les recherches de disponibilité et les conseils pour bien se protéger, bien se défendre et bien valoriser ses droits !

Les formations que j'anime ou co-anime avec un intervenant de l'INPI (depuis plus de 15 ans) permettent à un public varié (avocats, juristes d'entreprises, responsables administratifs et gestionnaires de portefeuilles de marques dessins et modèles et noms de domaine, représentants de l'INPI) d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir les astuces et clés d'un praticien pour mieux piloter ses droits.

J'aime particulièrement partager mes expériences et donner des exemples tirés de la vraie vie des affaires !

Ces formations sont appréciées précisément pour cette raison.



VÉRITABLES ÉCHANGES PRATIQUES, CES FORMATIONS TRANSMETTENT TOUTES LES CLÉS POUR FACILITER L'OBTENTION ET LA PROTECTION DE MARQUES FRANÇAISES.

FLORIANE DUFOUR

Juriste Marques à l'INPI, Cellule Annulation

Chaque année j'ai le plaisir de rencontrer des stagiaires dans le cadre des diverses manifestations organisées par l'INPI. Ces formations, et notamment celle du Certificat d'Assistant Marques – Dessins et Modèles (CAM), ont pour ambition d'appréhender dans le détail les diverses problématiques et démarches nécessaires à l'obtention de marques françaises.



PRATIQUER POUR MAÎTRISER LES OUTILS DE DÉPÔT EN LIGNE, C'EST AGIR POUR PROTÉGER SES INNOVATIONS.

CHRYSTELLE CARLIER STÉPHANIE GALLANT GIUSEPPE DIMITRI

Assistants information propriété industrielle, Direction de l'Action économique à l'INPI

C'est dans la continuité de notre métier que nous animons et intervenons au sein de formations courtes, pour assister nos clients dans l'utilisation des services en ligne proposés par l'INPI. Présenter, expliquer à des stagiaires avertis ou inexpérimentés, est à chaque fois enrichissant et productif. Ces échanges permettent d'apporter des informations adaptées aux besoins des stagiaires pour qu'ils puissent accomplir leurs futures formalités.



IL ÉTAIT DEvenu INDISPENSABLE DE PROPOSER UNE FORMATION QUI INITIE LES PARTICIPANTS AUX MULTIPLES ASPECTS DU PILOTAGE DU DOSSIER NOMS DE DOMAINE.

LOÏC DAMILAVILLE

Responsable études et veille marché, AFNIC (Association Française pour le nommage Internet en coopération)

Les noms de domaine, longtemps considérés comme un « objet juridique non identifié », constituent le prolongement naturel des marques dans l'univers Internet. Je pense donc qu'il est essentiel d'en assurer la gestion en cohérence avec celle des marques, en lien étroit avec les besoins de l'entreprise en matière de présence sur Internet et au travers d'une approche transverse et pluridisciplinaire.



PROTÉGER LE DESIGN PAR LES DESSINS ET MODÈLES

PUBLIC

Juristes, designers, responsables marketing, publicitaires, chefs d'entreprise...

OBJECTIF

- Connaître les dispositions régissant les dessins et modèles au niveau national, international et de l'Union européenne.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir quelques notions de base en propriété industrielle ou d'avoir suivi la formation « [Comprendre la propriété intellectuelle](#) ».

PROGRAMME

- La thèse de l'unité de l'art ;
- Les dessins et modèles :
 - Définition. Caractères particuliers. La nouveauté ;
 - Le dépôt, la durée du droit. L'extension des droits.
- Droit de priorité et options possibles de protection à l'étranger ;
- L'enregistrement international selon l'Arrangement de La Haye :
 - Principes généraux. Qui peut déposer ?
 - Actes de 1934, de 1960 et de 1999 : pays et règles applicables ;
 - Contenu de la demande ;
 - Modifications de l'enregistrement international.
- Les dessins ou modèles communautaires :
 - Condition, étendue et durée de la protection ;
 - Dépôt de la demande et procédure d'enregistrement ;
 - Droit du dessin ou modèle communautaire ;
 - Effet du dessin ou modèle communautaire ;
 - Nullité ;
 - Dessins et modèles communautaires comme objet de propriété.

INTERVENANTS

Avocats.
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 07/04/2021 • Lille
- 09/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRÉCIENT**

« ANIMATEURS PROFESSIONNELS ET À L'ÉCOUTE ; BEAUCOUP D'EXEMPLES TRÈS CONCRETS QUI PERMETTENT DE COMPRENDRE PLUS RAPIDEMENT. »
« LES POINTS DE DROIT ÉTAIENT CHAQUE FOIS ILLUSTRÉS PAR DES EXEMPLES DE JURISPRUDENCE QUI ONT SUSCITÉ LE DIALOGUE ET L'ENVIE D'APPROFONDIR LE SUJET. »

PROTÉGER LES MARQUES : INITIATION

PUBLIC

Toute personne concernée par la protection et la valorisation des marques souhaitant acquérir des notions de propriété industrielle.

OBJECTIFS

- Acquérir la terminologie, les notions de base du droit des marques ;
- Maîtriser les notions de base des procédures des marques.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

- Le patrimoine intellectuel de l'entreprise : distinction entre brevet, marque, dessins et modèles ;
- Les marques en France :
 - La création de la marque ;
 - Les conditions de validité d'une marque ;
 - La disponibilité de la marque : la recherche d'antériorité ;
 - L'acquisition du droit.
- Les marques à l'étranger :
 - Le droit de priorité ;
 - Les dépôts par pays ;
 - L'Arrangement et le Protocole de Madrid : la marque internationale ;
 - La marque de l'Union européenne.
- Le maintien et la défense du droit.

INTERVENANTS

Avocats.
Conseils en propriété industrielle.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« [Protéger les marques : Perfectionnement](#) ».
« [Zoom sur : Les procédures de la marque française](#) ».

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 27/01/2021 • Lille
- 09/03/2021 • Lille
- 17/09/2021 • Lille
- 04/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« CLARTÉ, CONCISION ET PROFESSIONNALISME DES INTERVENANTS POUR UNE PERSONNE COMME MOI QUI NE CONNAISSAIT RIEN AUX MARQUES. »
« CONTENU BIEN STRUCTURÉ ET BIEN ILLUSTRÉ. »

PROTÉGER LES MARQUES : PERFECTIONNEMENT

PUBLIC

Toute personne maîtrisant les principes généraux du droit des marques, souhaitant se perfectionner en la matière : les chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, avocats, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises...

OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances en droit des marques ;
- Définir des choix stratégiques en matière de marques ;
- Savoir mieux gérer et faire respecter ses droits ;
- Respecter les droits des tiers et mieux coopérer avec les différents acteurs.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire que les participants maîtrisent la terminologie et les principes généraux du droit des marques ou qu'ils aient suivi la formation « [Protéger les marques : Initiation](#) ».

PROGRAMME

- Obtenir une marque en France :
 - Rappel du droit des marques en France ;
 - L'acquisition du droit de marque par le dépôt ;
 - Le maintien du droit : le renouvellement.
- Obtenir une marque à l'étranger :
 - La marque internationale :
 - Présentation générale de la marque internationale ;
 - Le système de Madrid (Arrangement et Protocole).
 - La marque de l'Union européenne :
 - Présentation générale de la marque de l'Union européenne ;
 - Les textes applicables ;
 - La procédure de dépôt ;
 - Dépôts nationaux ;
- Gérer un portefeuille marques :
 - Détermination des moyens ;
 - Adoption d'une stratégie.
- Défendre ses droits :
 - Appréciation de la contrefaçon ;
 - Les différentes atteintes à la marque ;
 - La sanction.
- Perte des droits :
 - La déchéance ;
 - La nullité.

INTERVENANTS

Avocats.
Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« [Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union européenne](#) ».
« [Actualités du droit des marques, et dessins et modèles](#) ».
« [Défendre ses marques sur Internet et les réseaux sociaux](#) ».

DURÉE

3 jours (21h).

TARIF

1 050 euros nets.

DATES & LIEU

- 23-24-25/02/2021 • Lille
- 08-09-10/06/2021 • Lille
- 23-24-25/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« FORMATION TRÈS COMPLÈTE QUI PERMET D'ABORDER LES MARQUES
SOUS DIFFÉRENTS POINTS DE VUE : EXAMINATEUR ET DÉPOSANT
(MANDATAIRE ET ENTREPRISE). »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA MARQUE FRANÇAISE

PUBLIC

Toute personne ayant à gérer les procédures administratives d'une marque française.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des procédures administratives d'obtention des droits ;
- Maîtriser le maintien en vigueur des droits ;
- Étudier les objections émises par l'INPI.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des marques ou d'avoir suivi la formation « [Protéger les marques : Initiation](#) ».

PROGRAMME

- Rappel sur les éléments constitutifs de la marque ;
- Les procédures d'acquisition et de maintien du droit ;
- La demande d'enregistrement ;
- L'examen sur le fond ;
- L'examen des observations de tiers ;
- L'examen administratif ;
- L'examen des oppositions ;
- Le renouvellement ;
- Le Registre national des marques.

INTERVENANTS

Examineurs fond et forme de l'INPI.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 10/03/2021 • Lille
- 03/06/2021 • Lille
- 07/12/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRÉCIENT**

« LA POSSIBILITÉ D'ÉCHANGER AVEC DES PRATICIENS QUI CONNAISSENT TRÈS BIEN LE SUJET, PRÉSENTENT DES PROBLÉMATIQUES AUXQUELLES ILS ONT ÉTÉ CONFRONTÉS ET COMMENT ILS LES ONT RÉSOUES. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA MARQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

PUBLIC

Toute personne amenée à gérer les procédures administratives de la marque de l'Union européenne.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux d'un dépôt de marque de l'Union européenne ;
- Maîtriser les dispositions réglementaires.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit français des marques ou d'avoir suivi la formation « [Protéger les marques : Initiation](#) ».

PROGRAMME

- Les choix stratégiques de l'entreprise en matière de protection à l'étranger ;
- Le contexte réglementaire de la marque de l'Union européenne ;
- Analyse du système de la marque de l'Union européenne - textes et pratiques :
 - Le dépôt de la demande ;
 - L'examen de la demande ;
 - Les recherches d'antériorité ;
 - La publication ;
 - Les observations – les oppositions des tiers ;
 - L'enregistrement de la marque ;
 - Les transformations en demandes nationales ;
 - L'exploitation et la perte du droit ;
 - Les procédures de recours ;
 - La défense des droits.
- Intérêt économique de la marque de l'Union européenne.

INTERVENANTS

Avocats.
Juristes en entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :
« [Zoom sur : Les procédures de la marque internationale](#) ».

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

• 18/05/2021 • Lille
• 05/10/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRÉCIENT**

« LES INTERVENANTS/FORMATEURS SONT PASSIONNÉS ET PASSIONNANTS. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA MARQUE INTERNATIONALE

PUBLIC

Toute personne amenée à gérer les procédures administratives de la marque internationale.

OBJECTIF

- Maîtriser l'ensemble des procédures administratives d'obtention et de maintien en vigueur des droits de la marque internationale.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des marques ou d'avoir suivi la formation « [Protéger les marques : Perfectionnement](#) ».

PROGRAMME

- Procédures d'enregistrement international des marques : l'Arrangement et le Protocole de Madrid :
 - Le système de Madrid : deux traités applicables ;
 - L'Arrangement de Madrid ;
 - Le Protocole de Madrid ;
 - Un règlement d'exécution commun.
- La demande internationale :
 - Quel est le traité applicable ?
 - Qui peut déposer ?
 - Où déposer ?
 - Comment déposer ?
 - Le coût ?
 - Travaux pratiques sur formulaires d'enregistrement.
- Les effets de l'enregistrement international :
 - Les refus de protection ;
 - La règle de dépendance ;
 - Les inscriptions ;
 - Les désignations postérieures ;
 - Le renouvellement.
- Les outils documentaires et d'informations.

INTERVENANTS

Juristes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
Spécialistes en droit des marques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :
« [Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union européenne](#) ».

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 26/05/2021 • Lille
- 08/12/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« APORTE UNE VISION GLOBALE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES. »

MAÎTRISER LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT DE MARQUE

PUBLIC

Personne en charge de la gestion administrative des marques en cabinet ou en entreprise.

OBJECTIFS

- Se familiariser avec le portail des marques ;
- Réaliser un dépôt en ligne de marque ;
- Suivre et intervenir dans une procédure de dépôt.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des marques.

PROGRAMME

- La création et la gestion d'un compte pour accéder au portail des marques.
- Présentation du portail des marques et ses différentes fonctionnalités.
- Le dépôt en ligne d'une marque :
 - Types de dépôt ;
 - Notion d'intervenants ;
 - Produits et services ;
 - Types de marques ;
 - Options du dépôt (priorité, collective...);
 - Paiement ;
 - Récapitulatif ;
 - Les documents réceptionnés après le dépôt.
- La suite du dépôt :
 - Se constituer mandataire ou se rattacher à un dépôt ;
 - Répondre à une objection de l'INPI ;
 - Faire un retrait de marque ;
 - Demander une rectification d'erreur matérielle.
- Les observations de tiers.

INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques remis aux stagiaires.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

Gratuit.

DATES & LIEU

- 18/03/2021 • Courbevoie
- 12/10/2021 • Courbevoie

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRÉCIENT**

« FORMATION PRATIQUE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT DE MARQUE. »

MAÎTRISER LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT DE DESSINS ET MODÈLES

PUBLIC

Personne en charge de la gestion administrative des dessins et modèles en cabinet ou en entreprise.

OBJECTIFS

- Se familiariser avec le portail des dessins et modèles ;
- Réaliser un dépôt en ligne de dessins ou modèles ;
- Suivre et intervenir dans une procédure de dépôt.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des dessins et modèles.

PROGRAMME

- La création et la gestion d'un compte pour accéder au portail des dessins et modèles ;
- Présentation du portail des dessins et modèles et de ses différentes fonctionnalités ;
- Le dépôt en ligne d'un dessin ou d'un modèle :
 - Notion d'intervenants ;
 - Désignation ;
 - Représentation des modèles ;
 - Options du dépôt (priorité, extension Polynésie française...);
 - Paiement ;
 - Récapitulatif ;
 - Les documents réceptionnés après le dépôt.
- La suite du dépôt :
 - Se constituer mandataire ou se rattacher à un dépôt ;
 - Répondre à une objection de l'INPI ;
 - Faire un retrait d'un dessin ou d'un modèle ;
 - Renoncer à l'ajournement ;
 - Demander une rectification d'erreur matérielle.

INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques remis aux stagiaires.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

Gratuit.

DATES & LIEU

- 27/05/2021 • Courbevoie
- 16/11/2021 • Courbevoie

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« LES ÉCHANGES ENTRE PARTICIPANTS UTILISATEURS DE CES OUTILS. »

ZOOM SUR : LE NOM DE DOMAINE DE A À Z

Formation co-construite avec



PUBLIC

Toute personne concernée par les problématiques liées à la gestion des noms de domaine de son entreprise quelle que soit sa fonction : juridique, marketing & communication, digitale, SI, sécurité...

OBJECTIFS

- Acquérir les bases fondamentales permettant de gérer les noms de domaine d'une entreprise en lien avec les différents intervenants sur le dossier ;
- Comprendre l'intérêt de réserver un nom de domaine ;
- Comprendre comment interagissent les différents acteurs ;
- Relier les noms de domaine aux stratégies d'entreprise : identité/marques, présence sur Internet, sécurité ;
- Connaître les modalités de dépôts, les bonnes pratiques et les erreurs à ne pas commettre ;
- Savoir gérer un litige, depuis l'évaluation de la situation jusqu'aux différentes options possibles de règlement.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

- Introduction :
 - Où rencontre-t-on des noms de domaine ?
 - À quoi servent-ils ?
 - Pourquoi sont-ils importants pour l'entreprise ?
- Fonctionnement :
 - Aperçu du fonctionnement technique des noms de domaine (contraintes techniques possibles).
- Les acteurs de l'univers des noms de domaine :
 - Familiarisation avec les différents intervenants dans ce secteur et leurs fonctions (ICANN, registres, bureaux d'enregistrement, titulaires).
- Stratégie de nommage :
 - Quels noms de domaine réserver ?
 - Selon quels critères ?
 - Faire le lien entre ces choix et les autres stratégies d'entreprise (marques, présence sur Internet, sécurité...)?
- Gestion de portefeuille de noms de domaine :
 - Les principes à connaître : bonnes pratiques, erreurs à éviter ;
 - Principes d'organisation de la gestion du dossier en interne.

- Les attaques sur les marques via les noms de domaine – les utilisations frauduleuses :
 - Pourquoi est-ce important de protéger les marques en tant que noms de domaine ?
 - Les différents types d'abus. Limites des approches défensives « absolues » ;
 - Solutions possibles.
- Noms de domaine et sécurité :
 - Sécuriser la gestion d'un portefeuille de noms de domaine ;
 - Les différents types d'attaques possibles ciblant les noms de domaine, s'en prémunir.
- Conduite des litiges :
 - Évaluer les tenants et les aboutissants d'une situation potentiellement contentieuse ;
 - Les options possibles ;
 - Développement autour des procédures extra-judiciaires mises en œuvre par la plupart des registres (SYRELI, ADR...) et/ou l'OMPI (UDRP, URS).
- Valorisation des noms de domaine :
 - La contribution des noms de domaine à la création de valeur pour l'entreprise.

INTERVENANTS

Expert de l'AFNIC.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation. Exposés portant sur les définitions et les principes généraux. Échanges avec les intervenants. Mise en situation.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

• 18/03/2021 • Lille

• 14/10/2021 • Lille

+ de détails et inscription



CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« TRÈS BONNE MAÎTRISE DU SUJET PAR LE PRATICIEN. »
« BONNE ASSOCIATION THÉORIE/CAS PRATIQUE - LANGAGE CLAIR, PRÉCIS. »

POUR ALLER PLUS LOIN : PROTÉGER LE DESIGN PAR LE DROIT D'AUTEUR

PUBLIC

Juristes, designers, chargés de valoriser les créations d'entreprises industrielles, de commerce ou de services, chefs d'entreprise, responsables marketing, publicitaires, chargés de ressources humaines.

OBJECTIF

- Acquérir la terminologie et les notions de base du droit d'auteur appliquées à la protection du design.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

- Le droit d'auteur : définition et introduction ;
- Les conditions de protection ;
- La titularité des droits ;
- Les droits conférés ;
- L'exploitation des droits ;
- La défense des droits ;
- La protection internationale.

INTERVENANTS

Avocats.
Conseils en propriété industrielle.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :
« [Protéger le design par les dessins et modèles](#) ».

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

• 03/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« L'IMPORTANCE DE LA PROTECTION DES DROITS D'AUTEUR
EST RAPIDEMENT MISE EN ÉVIDENCE. »
« BEAUCOUP D'EXEMPLES ET DE JURISPRUDENCE. »

PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

PROTÉGER les brevets : Initiation

PROTÉGER les brevets : Perfectionnement

ZOOM SUR : Les procédures du brevet français

ZOOM SUR : Les procédures du brevet européen

ZOOM SUR : Les procédures de la demande internationale de brevet (PCT) - Initiation

MAÎTRISER les outils électroniques de dépôt de brevet

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS



LE PARTAGE DES CONNAISSANCES
ET DE LA PI REND PLUS FORT.

DANIELLE DUBUISSON

**Responsable administrative Propriété Industrielle,
Cabinet Fedit Lorient**

J'aime transmettre et partager mes acquis. Depuis de nombreuses années j'explique ce « drôle » de métier fort passionnant. Etre formatrice pour l'INPI est aussi l'occasion de rencontres et d'échanges des connaissances, tant du point de vue des participants que des formateurs.



COMPRENDRE CE QU'EST
UN BREVET ET À QUOI ÇA SERT,
EST ESSENTIEL POUR TOUTE
ENTREPRISE, QUELLE QUE SOIT
SON ACTIVITÉ.

VÉRONICA GIRAUD

**Ingénieur Brevet,
Responsable du pôle Génie Civil/Manutention
au département des Brevets à l'INPI**

Ce que j'aime, c'est transmettre ! Mes connaissances, mais surtout transmettre mon goût pour la propriété industrielle et pour mon métier. Lorsque j'anime une formation, en particulier pour les « débutants » dans le domaine de la PI, je mets tout en œuvre pour que les stagiaires repartent en maîtrisant les notions de base et sachent où trouver les informations dont ils auront besoin. Que les stagiaires se débarrassent des préjugés ou des fausses idées que l'on a tous lorsqu'il s'agit d'un domaine que l'on connaît mal. J'encourage les stagiaires à participer, grâce à des exercices ou des mises en situations, pour vérifier que les informations essentielles sont acquises. J'apprécie lorsqu'ils posent des questions ou s'interpellent entre eux, car l'échange est toujours riche. À chaque session de formation, je m'adapte à mes interlocuteurs et je me remets en cause pour être au plus près de leurs attentes, même si je suis formatrice depuis de nombreuses années !



ACQUÉRIR LES BONS RÉFLEXES DE
LA PI POUR INNOVER AVEC SÉRÉNITÉ
ET CONSTRUIRE DES BASES SOLIDES
POUR SON DÉVELOPPEMENT.

ÉLODIE DURBIZE

**Ingénieur brevets, chargée de missions juridiques,
Direction Juridique et Financière à l'INPI**

Formatrice en matière de brevetabilité et protection du logiciel pendant plusieurs années, et aujourd'hui formatrice pour l'Académie INPI dans le cadre du Certificat d'Assistant Brevets (CAB) et de la procédure délivrance française de brevets depuis plusieurs années, c'est un vrai plaisir de partager ma passion et mes connaissances des brevets et de continuer à les enrichir grâce aux expériences de chacun.



INSCRIRE LA FORMATION DANS UNE
PRATIQUE PROFESSIONNELLE.

OLIVIER LEGRAND

**PhD, Conseil en Propriété Industrielle,
Mandataire agréé auprès de l'Office Européen
des Brevets**

La propriété industrielle est pour moi un plaisir à enseigner. C'est une matière vivante par ses évolutions et sa jurisprudence, et intellectuellement stimulante par ses subtilités juridiques et par ses interactions avec des domaines scientifiques en droit des Brevets. Les interlocuteurs des formations sont des personnes motivées, bien souvent professionnels ou utilisateurs de la PI.

PROTÉGER LES BREVETS : INITIATION

PUBLIC

Toute personne concernée par la protection et la valorisation des brevets d'invention souhaitant acquérir des notions de propriété industrielle.

OBJECTIFS

- Acquérir la terminologie et les notions de base du droit des brevets ;
- Maîtriser les procédures brevets.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

- Le patrimoine intellectuel des entreprises : distinction entre brevets, marques, dessins et modèles ;
- Le brevet d'invention en France :
 - Les critères de brevetabilité ;
 - Les exclusions de la brevetabilité ;
 - L'acquisition du droit.
- Le brevet d'invention à l'étranger :
 - Le droit de priorité ;
 - Les dépôts nationaux ;
 - Le brevet européen ;
 - La demande PCT.
- L'exercice du droit :
 - Contrats ;
 - Défense des droits.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« [Protéger les brevets : Perfectionnement](#) ».
« [Zoom sur : Les procédures du brevet français](#) ».

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 26/01/2021 • Lille
- 23/03/2021 • Lille
- 02/06/2021 • Lille
- 14/09/2021 • Lille
- 03/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRÉCIENT**

« LA PRÉSENTATION EST BIEN STRUCTURÉE, AGRÉABLE À SUIVRE. ELLE FACILITE LA COMPRÉHENSION EN METTANT EN LUMIÈRE LES POINTS CLÉS DU BREVET, DU DÉPÔT À LA DÉLIVRANCE. »

PROTÉGER LES BREVETS : PERFECTIONNEMENT

PUBLIC

Toute personne maîtrisant les principes généraux du droit des brevets souhaitant se perfectionner : les chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises...

OBJECTIFS

- Mieux connaître les principes d'obtention des droits en France et à l'étranger ;
- Savoir gérer et faire respecter ses droits ;
- Respecter les droits des tiers et mieux coopérer avec les différents acteurs.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets ou d'avoir suivi la formation « [Protéger les brevets : Initiation](#) ».

PROGRAMME

- **Obtenir des droits en France :**
 - Les conditions de la brevetabilité ;
 - La demande de brevet : dépôt, rapport de recherche, délivrance ;
 - Les outils de documentation brevets ;
 - Les inventions de salariés ;
 - Travaux pratiques.
- **Obtenir des droits à l'étranger :**
 - Obtenir un brevet européen ;
 - Déposer une demande PCT ;
 - Obtenir un brevet aux États-Unis ;
 - Spécificités du droit des brevets au Japon.
- **Stratégie et respect des droits :**
 - L'exploitation des droits ;
 - La gestion d'un portefeuille brevets ;
 - La défense des droits : l'action en contrefaçon ;
 - Étude des brevets concurrents : liberté d'exploitation ;
 - Rôle du conseil en propriété industrielle.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« [Zoom sur : Les procédures du brevet français](#) ».
« [Zoom sur : Les procédures du brevet européen](#) ».
« [Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet \(PCT\) – initiation](#) ».
« [Actualités du droit des brevets](#) ».
« [Élaborer efficacement une demande de brevet](#) ».
« [Maîtriser les contrats brevets : bases](#) ».

DURÉE

3 jours (21h).

TARIF

1 050 euros nets.

DATES & LIEU

- 02-03-04/03/2021 • Lille
- 27-28-29/04/2021 • Lille
- 22-23-24/06/2021 • Lille
- 28-29-30/09/2021 • Lille
- 23-24-25/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« L'EXPÉRIENCE ET L'ENVIE DES FORMATEURS DE PARTAGER. »
« LES EXEMPLES CONCRETS APPORTÉS PAR LES FORMATEURS,
LA RICHESSE DES INFORMATIONS REÇUES. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DU BREVET FRANÇAIS

PUBLIC

Toute personne ayant à gérer les procédures administratives d'un brevet français.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des procédures administratives d'obtention des droits d'un brevet français ;
- Maîtriser le maintien en vigueur des droits ;
- Étudier les objections émises par l'INPI.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets ou d'avoir suivi la formation « [Protéger les brevets : Initiation](#) ».

PROGRAMME

- Les connaissances de base ;
- La préparation du dépôt ;
- Les formalités de dépôt ;
- La régularité de la demande ;
- Les modifications ;
- Le rapport de recherche ;
- Les formalités de délivrance ;
- Les recours ;
- Le maintien en vigueur du titre ;
- Les erreurs à éviter ;
- Le registre national des brevets ;
- Travaux pratiques.

INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« [Zoom sur : Les procédures du brevet européen](#) ».
« [Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet \(PCT\) – initiation](#) ».

DURÉE

2 jours (14h).

TARIF

700 euros nets.

DATES & LIEU

- 01-02/04/2021 • Lille
- 17-18/06/2021 • Lille
- 18-19/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« LA CLARTÉ DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES ET L'ACCESSIBILITÉ
DES FORMATEURS. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DU BREVET EUROPÉEN

PUBLIC

Toute personne amenée à gérer les procédures d'extension et de constitution des droits de brevet par la voie européenne.

OBJECTIF

- Maîtriser les procédures auprès de l'Office européen des brevets (OEB) et en tirer parti.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit français des brevets et les principes généraux des procédures ou d'avoir suivi l'une des formations suivantes : « [Protéger les brevets : Perfectionnement](#) », « [Zoom sur : Les procédures du brevet français](#) ».

PROGRAMME

- Procédure de délivrance :
 - L'Office européen des brevets (OEB) et la Convention sur le brevet européen (CBE);
 - Les critères de brevetabilité;
 - Le dépôt de la demande;
 - Les pièces de la demande;
 - Les délais et taxes;
 - La publication;
 - Cas pratique : compléter une requête en délivrance.
- Après la publication de la demande :
 - L'examen;
 - La délivrance;
 - La procédure d'opposition;
 - Les décisions de l'OEB susceptibles de recours;
 - La validation du brevet européen, le dépôt des traductions;
 - Le recours en restauration des droits;
 - La validation du brevet unitaire.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.
Responsables de service gestion administrative d'entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :
« [Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet \(PCT\) – initiation](#) ».

DURÉE

2 jours (14h).

TARIF

700 euros nets.

DATES & LIEU

- 05-06/05/2021 • Lille
- 05-06/10/2021 • Lille
- 02-03/12/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRÉCIENT

« C'EST LA PURE RÉALITÉ TERRAIN, DIRECTEMENT APPLICABLE. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA DEMANDE INTERNATIONALE DE BREVET (PCT) - INITIATION

PUBLIC

Toute personne amenée à gérer les procédures PCT.

OBJECTIF

- Maîtriser les procédures administratives PCT.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit français des brevets et les principes généraux des procédures européennes et PCT ou d'avoir suivi l'une des formations suivantes : « [Protéger les brevets : Perfectionnement](#) », « [Zoom sur : Les procédures du brevet français](#) ».

PROGRAMME

- Introduction générale au PCT ;
- Les données essentielles du PCT ;
- Le dépôt de la demande internationale :
 - Les pièces de la demande ;
 - Le paiement des taxes ;
 - Les notifications d'irrégularité.
- Les tâches de l'office récepteur ;
- Le bureau international en tant qu'office récepteur ;
- La recherche internationale ;
- Exercices pratiques ;
- La demande d'examen préliminaire internationale ;
- L'examen préliminaire international par l'OEB ;
- L'ouverture des phases nationales ou régionales.

INTERVENANTS

Juristes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :
« [Procédures de la demande internationale de brevet \(PCT\) : Perfectionnement](#) ».

DURÉE

2 jours (14h).

TARIF

700 euros nets.

DATES & LIEU

- 23-24/03/2021 • Lille
- 16-17/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT

« LES EXPÉRIENCES ET LES COMPÉTENCES DES FORMATEURS ONT
SU RENDRE ABORDABLE UN SUJET QUI PEUT ÊTRE TRÈS COMPLIQUÉ. »

MAÎTRISER LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT DE BREVET

PUBLIC

Personne en charge de la gestion administrative des brevets en cabinet ou en entreprise.

OBJECTIFS

- Se familiariser avec le portail des brevets de l'INPI ;
- Réaliser un dépôt en ligne de brevet ;
- Suivre et intervenir dans une procédure de dépôt ;
- Comprendre les clés du docx.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets.

PROGRAMME

- La création et la gestion d'un compte pour accéder au portail des brevets ;
- Présentation du portail des brevets et ses différentes fonctionnalités ;
- Le dépôt en ligne d'un brevet :
 - Notion d'intervenants et leur gestion ;
 - Données bibliographiques ;
 - Importation automatisée des données bibliographiques ;
 - Préparation du contenu de la demande ;
 - Paiement ;
 - Récapitulatif ;
 - Les documents réceptionnés après le dépôt.
- La suite du dépôt :
 - Répondre à un rapport de recherche ;
 - Répondre à une objection de l'INPI ;
 - Payer les annuités.
- Préparer le contenu technique (docx) de la demande.

INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques remis aux stagiaires.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (6h).

TARIF

Gratuit.

DATES & LIEU

- 30/03/2021 • Courbevoie
- 30/11/2021 • Courbevoie

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« LES ÉCHANGES ENTRE PARTICIPANTS UTILISATEURS DE CES OUTILS. »
« LES PRÉSENTATIONS ET LA BASE TEST NOUS ONT PERMIS DE NOUS EXERCER. »



**RECHERCHER
ET ANALYSER
L'INFORMATION
BREVET**

S'INITIER à l'utilisation des bases de données brevets
ÉTABLIR la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet
ÉTABLIR la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet
CONSTRUIRE et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS



L'ACCÈS RAPIDE À UN GRAND VOLUME D'INFORMATIONS EN PI EST AUJOURD'HUI FACILITÉ. ENCORE FAUT-IL AVOIR LES BONS RÉFLEXES, UNE MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE, ÉVITER LES ERREURS D'INTERPRÉTATION.

ISABELLE MARY

Conseil en Propriété Industrielle
Cabinet Regimbeau

Ayant eu la chance de participer à la révolution de l'information depuis 25 ans en créant un département de veille PI, j'aime transmettre mes connaissances au travers de cas pratiques afin que chaque participant puisse s'approprier ces outils pour une utilisation optimale. La richesse des échanges lors des sessions est une opportunité et un encouragement à l'innovation.



AUJOURD'HUI, DANS UN UNIVERS GLOBALISÉ ET TRÈS COMPÉTITIF, LA PI EST L'UN DES SEULS MOYENS POUR LES ENTREPRISES DE PROTÉGER ET DE DÉFENDRE LEURS BIENS IMMATÉRIELS.

SERGE CALISTI

Patent analytics & clearance leader,
General Electric Medical System (Healthcare)

Dans le domaine très spécialisé de la liberté d'exploitation pour lequel peu de formations théoriques sont disponibles, je pense qu'il est utile que des professionnels formalisent et partagent leurs expériences professionnelles. C'est pourquoi j'ai accepté avec plaisir d'assurer des formations dans le cadre de l'Académie INPI.



SAVOIR CONDUIRE UNE RECHERCHE BREVETS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VEILLE CONCURRENTIELLE EFFICACE EST CRUCIAL POUR LE PROFESSIONNEL DE L'INFORMATION BREVETS.

MBOLA RAMANANIRINA

Chargée de Veille Brevets,
Saint Gobain Research Paris

La veille brevets est le cœur de mon métier et depuis quelques années, j'anime une formation dans ce domaine au sein de l'Académie INPI. C'est un aspect de mon métier que j'aime particulièrement car il me permet de partager et d'échanger les bonnes pratiques de la veille brevets avec des participants de divers horizons et aux différents besoins.

S'INITIER À L'UTILISATION DES BASES DE DONNÉES BREVETS

PUBLIC

Toute personne souhaitant s'initier à l'utilisation des bases de données brevets accessibles gratuitement en ligne.

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du brevet comme source d'informations ;
- Identifier les informations contenues dans un brevet ;
- Se familiariser avec les principales bases brevets accessibles gratuitement.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir des notions de base sur les brevets ou d'avoir suivi la formation « [Protéger les brevets : initiation](#) ».

PROGRAMME

- Les informations contenues dans un document brevet :
 - Informations bibliographiques (titre, abrégé...);
 - Description, revendication, rapport de recherche.
- Les informations liées à la vie du brevet :
 - Sa validité ;
 - Sa propriété.
- Présentation des principales bases de données brevets en accès gratuit :
 - Base Brevets de l'INPI ;
 - Base Espacenet et le Registre européen de l'OEB ;
 - Base Patentscope de l'OMPI.
- Présentation des classifications techniques de brevets :
 - Classification Internationale des Brevets (CIB) ;
 - Classification Coopérative des Brevets (CPC).
- Travaux pratiques :
 - Interroger des bases de données présentées ;
 - Retrouver les informations clés d'un brevet.

INTERVENANT

Expert de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« [Établir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet](#) ».
« [Établir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet](#) ».
« [Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet](#) ».

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 15/06/2021 • Lille
- 14/12/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« LE CONTENU CORRESPONDAIT PARFAITEMENT À MES BESOINS. »
« BON APPRENTISSAGE DES MÉTHODES DE RECHERCHES DE BREVETS. »

ÉTABLIR LA NOUVEAUTÉ D'UNE INVENTION GRÂCE À L'INFORMATION BREVET

Formation co-construite avec



PUBLIC

Toute personne ayant à réaliser des recherches d'informations dans les bases de données brevets.

OBJECTIFS

- Acquérir la méthodologie de recherche pour établir la nouveauté d'une invention (préalablement au dépôt d'une demande de brevet);
- Connaître les autres critères de brevetabilité, dont l'activité inventive.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de connaître les bases théoriques de la recherche brevets, de l'usage des classifications et des sources d'information existantes ou d'avoir suivi l'un de ces stages : « [Protéger les brevets : perfectionnement](#) », « [S'initier à l'utilisation des bases de données brevets](#) ».

PROGRAMME

- Rappel de la notion de brevetabilité ;
- Définition de la recherche à réaliser ;
- Les informations contenues dans un document brevet :
 - Informations bibliographiques (titre, abrégé...);
 - Description, revendication, rapport de recherche.
- Les différentes étapes d'une recherche de brevetabilité sous l'angle nouveauté (+ nuances de l'activité inventive) :
 - Comprendre l'invention (interactions avec le donneur d'ordre);
 - Établir une stratégie de recherche pertinente;
 - Choisir efficacement les sources selon le sujet de recherche ;
 - Mots-clés *versus* classifications et index ;
 - Les bonnes pratiques quant aux itérations et à l'affinement des résultats ;
 - Les écueils les plus courants (0 réponse ≠ invention nouvelle, brevets exotiques...).
- Rapport de recherche interne et synthèse à fournir ;
- Exemple de recherche et travaux pratiques.

INTERVENANT

Spécialiste de la recherche d'informations brevets, membre du CFIB.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATE & LIEU

• 26/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



**CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT**

« LA QUALITÉ DES INTERVENANTS ET DU SUPPORT. »
« LA TRÈS GRANDE EXPÉRIENCE DES FORMATEURS. »
« LE TRAITEMENT D'EXEMPLES TIRÉS DE CAS CONCRETS ET PROFESSIONNELS. »

ÉTABLIR LA LIBERTÉ D'EXPLOITATION ET LA VALIDITÉ GRÂCE À L'INFORMATION BREVET

Formation co-construite avec



PUBLIC

Toute personne souhaitant réaliser des recherches d'informations dans les bases de données brevets pour établir la liberté d'exploitation et la validité de brevets : chefs d'entreprise, décideurs, chercheurs, ingénieurs, responsables innovation...

OBJECTIFS

- Réaliser la phase préliminaire de méthodologie de recherche afin de produire les éléments potentiellement gênants à un conseil en PI pour une étude de liberté d'exploitation ;
- Réaliser la phase préliminaire de méthodologie de recherche afin de produire les informations légales nécessaires à la détermination par le conseil en PI de la validité d'un brevet ;
- Saisir les enjeux de la recherche et de l'étude des brevets identifiés.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de connaître les bases théoriques de la recherche, les enjeux de la liberté d'exploitation et de maîtriser les fondements juridiques de la brevetabilité et de la validité d'un brevet ou d'avoir suivi l'un de ces stages : « [Protéger les brevets : Perfectionnement](#) », « [S'initier à l'utilisation des bases de données brevets](#) ».

PROGRAMME

- Réaliser un focus sur les méthodologies de recherche en vue de produire un résultat à fin d'analyse ;
- Objectifs de la recherche, savoir pourquoi, quand et comment étudier la liberté d'exploitation ;
- Les étapes clés d'une recherche de liberté d'exploitation :
 - L'enjeu des interactions avec le conseil en PI durant la phase de recherche ;
 - Bonnes pratiques pour une analyse efficace des revendications de brevet et la maîtrise des variations des différents jeux de revendications d'une famille de brevets ;
 - Importance du choix de la couverture géographique, du calcul de la durée de validité d'un titre selon les juridictions ;
 - Réduction efficace du nombre de documents à passer en revue ;
 - L'utilisation des outils de recherche professionnels.
- Les étapes clés d'une recherche de validité :
 - Décryptage efficace des statuts légaux ;
 - Les écueils les plus courants dans la recherche de statut légal.
- Le rapport de recherche interne / la synthèse commentée ou non selon les pratiques ;
- L'importance des échanges avec le conseil en PI.

INTERVENANT

Spécialiste de la recherche d'informations brevets, membre du CFIB.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATE & LIEU

- 16/06/2021 • Lille
- 01/10/2021 • Lille

+ de détails et inscription



CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« BONS RAPPELS DU LANGAGE DE RECHERCHE DES BREVETS. »
« LES EXERCICES PERMETTENT DE BIEN METTRE EN PRATIQUE LA THÉORIE. »

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UNE VEILLE CONCURRENTIELLE BREVET

Formation co-construite avec



PUBLIC

Toute personne ayant à réaliser des recherches d'informations dans les bases de données commerciales (brevets, financières) et sur Internet pour mettre en place et conduire une veille concurrentielle.

OBJECTIF

- Mettre en œuvre une méthodologie de recherche et de bonnes pratiques pour une surveillance efficace de l'activité d'un domaine, d'une région, d'un concurrent, d'un marché... au service de l'innovation.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les outils informatiques, d'avoir des connaissances des bases théoriques de la recherche et des sources d'informations existantes ou d'avoir suivi le stage « [S'initier à l'utilisation des bases de données brevets](#) ».

PROGRAMME

- Rappel de l'importance de la surveillance stratégique de l'environnement de l'entreprise ;
- Mise en œuvre d'une stratégie selon :
 - Le thème (déposant, domaine technique, scientifique, commercial...);
 - Les sources hors des sentiers battus ;
 - Les notions de récurrence ;
 - La validation de la stratégie ;
 - La remise en question périodique.
- Veille et cartographie ;
- Ciblage, diffusion et maintenance.

INTERVENANT

Spécialiste de la veille concurrentielle, membre du CFIB.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATE & LIEU

• 15/11/2021 • Lille

+ de détails
et inscription



CE QUE NOS
STAGIAIRES
APPRECIENT

« ANIMATION ET CONDUITE DE LA FORMATION ADAPTÉES AUX ATTENTES
DES PARTICIPANTS. »

PLANNING DES FORMATIONS 2021 *

Thématiques	Intitulés des formations	Nbre de jours	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	2022	
CERTIFICATS	CAPIC Certificat d'animateur propriété intellectuelle	p.12	18								23-24	20-21-22	17-18	14-15	19-20-21/01 • 17-18/02 • 17-18/03 • 08/04 • 13/05	
	CAB Certificat d'assistant brevets (session 1 - Janvier à juin 2021)	p.16	13	07-08	17-18-19	16-17	14-15-16	19-20	18							
	CAB Certificat d'assistant brevets (session 2 - Septembre 2021 à mars 2022)	p.16	13									09-10	13-14-15	08-09	08-09-10	13-14/01 • 11/03
	CAM Certificat d'assistant marques, dessins et modèles	p.20	13									07-08	06-07-08	04-05	01-02-03	06-07/01 • 04/02
	OPTIM'CAPI	p.24	1												16	
	OPTIM'CAB	p.24	1									16				
	OPTIM'CAM	p.24	1									14				
DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	Comprendre la propriété intellectuelle	p.28	1	28		08					21					
	Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise	p.29	1			28						13				
	Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche	p.30	1			27						12				
	Zoom sur : La propriété intellectuelle dans le domaine du numérique	p.31	1			29							30			
PROTÉGER LES MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER	Protéger le design par les dessins et modèles	p.34	1			07							09			
	Protéger les marques : Initiation	p.35	1	27	09						17		04			
	Protéger les marques : Perfectionnement	p.36	3		23-24-25			08-09-10					23-24-25			
	Zoom sur : Les procédures de la marque française	p.37	1		10			03						07		
	Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union européenne	p.38	1				18					05				
	Zoom sur : Les procédures de la marque internationale	p.39	1				26							08		
	Maîtriser les outils électroniques de dépôt de marque	p.40	1		18							12				
	Maîtriser les outils électroniques de dépôt de dessins et modèles	p.41	1				27						16			
	Zoom sur : Le nom de domaine de A à Z	p.42	1		18								14			
	Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur	p.43	1											03		
PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER	Protéger les brevets : Initiation	p.46	1	26	23			02			14		03			
	Protéger les brevets : Perfectionnement	p.47	3		02-03-04	27-28-29		22-23-24			28-29-30		23-24-25			
	Zoom sur : Les procédures du brevet français	p.48	2			01-02		17-18					18-19			
	Zoom sur : Les procédures du brevet européen	p.49	2				05-06					05-06		02-03		
	Zoom sur : Les procédures de la demande internationale de brevet (PCT) - Initiation	p.50	2			23-24							16-17			
	Maîtriser les outils électroniques de dépôt de brevet	p.51	1			30								30		
RECHERCHER ET ANALYSER L'INFORMATION BREVET	S'initier à l'utilisation des bases de données brevets	p.54	1					15						14		
	Établir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet	p.55	1										26			
	Établir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet	p.56	1					16				01				
	Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet	p.57	1										15			

*Dates susceptibles de changement - voir calendrier sur www.inpi.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

en vigueur au 26/07/2019

PRÉAMBULE

L'INPI est un organisme de formation professionnelle dont le siège est établi au 15 rue des Minimes CS 50001 - 92677 Courbevoie et dont le numéro de déclaration d'activité est le : 11 92 19605 92. L'INPI développe, propose et dispense des formations inter et intra-entreprise.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la formation Master Class PI, aux formations inter-entreprises et intra-entreprise. L'INPI se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales. Les conditions générales applicables au jour de l'inscription sont consultables sur le site inpi.fr.

INSCRIPTION

Pour la Master Class PI, le bulletin de préinscription est téléchargeable sur inpi.fr. Il sera à envoyer par mail à l'adresse figurant sur le bulletin d'inscription.

Pour les formations au catalogue, toute demande d'inscription doit être effectuée sur le site inpi.fr.

Pour les certificats, la demande d'inscription sera complète et prise en compte avec les documents suivants : un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.

Toute inscription sera considérée comme définitive à réception du règlement (chèque, virement, ou par prélèvement sur le compte client).

L'INPI ne pourra accueillir le stagiaire en formation en l'absence du règlement des frais pédagogiques et de l'exemplaire de la convention signé et revêtu du cachet du client.

Dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle passé avec un particulier, le stagiaire ne sera accepté en formation qu'à réception par l'INPI de ce contrat signé et du versement de 30 % des frais pédagogiques, le solde pouvant être réglé à l'issue de la formation.

PRIX

Les montants des frais pédagogiques figurent sur le site inpi.fr.

Pour les formations au catalogue et la Master Class PI, une partie ou l'ensemble des frais pédagogiques peut être pris en charge dans le cadre de conventions de partenariat le stipulant expressément, sous réserve des conditions prévues dans ces conventions.

Pour les formations prévues au catalogue, à l'exception des formations certifiantes, l'INPI accorde d'office une réduction de 30 % aux personnes suivantes :

- Établissements publics et consulaires chargés de relayer l'information en matière de propriété industrielle
- Établissements de recherche publique
- Incubateurs
- Direction Générale des Entreprises
- Bpifrance
- Structures de gouvernance des pôles de compétitivité
- Enseignants
- Etudiants
- Demandeurs d'emploi

Les formations sur-mesure font l'objet d'un devis personnalisé.

Pour la Master Class PI, le prix indiqué couvre la présence de deux participants maximum lors des ateliers collectifs. Les ateliers personnalisés ne sont pas soumis à cette restriction puisqu'ils sont organisés dans les locaux du client, ou sur demande de ce dernier, dans les locaux de l'INPI.

Les déjeuners, des ateliers collectifs pour la Master Class PI, et pour les formations, sont pris en charge par l'INPI.

PAIEMENT

Les prix sont établis nets de taxe, l'INPI étant un établissement public non assujéti à la TVA.

Le paiement est à effectuer à l'inscription, comptant, au plus tard à la date d'échéance inscrite sur la facture, soit 10 jours ouvrables avant le début de la formation, par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INPI ou par prélèvement sur le compte client ou par virement bancaire. Dans le cadre de votre règlement, il faudra joindre impérativement la référence qui vous sera fournie par l'INPI lors de la validation de la pré-inscription.

Tout paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture donnera lieu à l'application des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40€. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Aucun escompte ne sera accordé. Ci-après les coordonnées bancaires de l'INPI.

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001000008	56	TPPARIS
Identifiant international de compte bancaire – IBAN :				
FR76 1007 1750 0000 0010 0000 856				
BIC : TRPUFRP1				
INPI AGENCE COMPTABLE 15 rue des Minimes CS 50001 92677 Courbevoie Cedex				

Dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle signé avec un particulier, après le délai de rétractation (14 jours), un premier versement d'un montant égal à 30 % doit être effectué. Le solde sera réglé à l'issue de la formation, en application de l'article L6353-6 du Code du travail.

À l'issue de la formation, l'INPI s'engage à transmettre au client les justificatifs de présence.

MODALITÉS PRATIQUES

Les horaires et lieux des formations sont indiqués sur le programme de formation, et le cas échéant, sur les convocations.

En cas de nécessité, l'INPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants et d'apporter les modifications utiles aux programmes.

En l'absence du paiement et d'un exemplaire de la convention signé et revêtu du cachet du client, l'INPI ne pourra accueillir le stagiaire en formation. L'INPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client.

ANNULATION, DÉSISTEMENT OU ABSENCE

Tout désistement à l'initiative du client doit être communiqué par courriel à l'INPI, à l'adresse academie@inpi.fr pour les formations catalogues et à masterclasspi@inpi.fr pour la Master Class PI.

Toute action de formation commencée est due dans son intégralité. Les indemnités restant à la charge du client, en cas de désistement, ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement.

En cas d'annulation par le client

- Plus de 30 jours ouvrés avant le début de la formation : remboursement intégral,
- Entre 30 jours et 10 jours ouvrés avant le début de la formation : remboursement à hauteur de 70 % du montant versé,
- Moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : aucun remboursement.

En cas d'absence le jour de la formation, l'ensemble des frais pédagogiques restera dû, et aucun remboursement par l'INPI ne pourra être effectué.

Un remplacement par un autre collaborateur peut être effectué sous conditions (contacter l'INPI). Toute demande doit être adressée à l'INPI par courriel avec mention des coordonnées de la personne remplaçante.

ANNULATION ET REPORT PAR L'INPI

Si le nombre de participants à une session est insuffisant, pour des raisons pédagogiques, l'INPI se réserve le droit d'annuler ou reporter la promotion/formation au plus tard dix jours avant la date de lancement de la formation.

Le client pourra choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

En cas de report par l'INPI, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement si le client ne choisit pas une nouvelle date de formation dans le calendrier.

En cas d'annulation par l'INPI, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'INPI met en œuvre un traitement en vue d'assurer la gestion administrative de vos demandes de formation dans le cadre de sa mission de formation à la propriété industrielle (article L.411-1 1°CPI).

Les informations recueillies par l'INPI (nom, prénom, organisme, courriel, adresse postale, numéro de téléphone) sont toutes obligatoires pour ce traitement.

Elles sont uniquement destinées aux services de l'INPI et stockées sur les serveurs sécurisés de la plateforme LMS de notre sous-traitant dont les serveurs sont situés en Europe. Elles sont conservées par l'INPI pendant toute la durée contractuelle puis jusqu'à trois ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition en vous adressant à academie@inpi.fr. Vous pouvez aussi consulter notre page dédiée à la protection des données personnelles sur le site inpi.fr : www.inpi.fr/fr/donnees-personnelles.

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par les lois et règlements français.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou lors de leur exécution, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le litige sera porté devant les juridictions françaises dont dépend le siège de l'INPI.

inpi



inpi.fr



academie@inpi.fr

0 820 210 211

Service 0,10 € / min
+ prix appel

